



De nos ressources
**ÉMERGE
L'AVENIR**

**Cadre d'intervention pour la
vitalité du territoire**

Fonds régions et ruralité

Adopté par le conseil de la MRC Domaine-du-Roy le 10 mars 2026

Table des matières

Mise en contexte3

1. Objectifs de l’entente de développement territorial.....3

2. Cadre d’intervention pour la vitalité du territoire4

3. Gouvernance.....4

3.1 Responsables et comités.....4

3.2 Mécanisme pour prévenir les conflits ou l’apparence de conflits d’intérêts5

4. Territoire.....5

5. Principaux enjeux actuels et futurs6

6. Forces, faiblesses6

7. Opportunités, menaces et défis7

8. Outils de consultation7

8.1 Planification stratégique7

8.2 Démarches de planification7

8.3 Table des partenaires en santé et qualité de vie Domaine-du-Roy7

9. Vision stratégique.....8

10. Priorités principales actions, indicateurs cibles, outils de mise en œuvre, partenaires et partenaires9

11. Volet 2 - développement territorial15

12. Volet 3 - vitalisation15

13. Ressource responsable.....16

13.1 Modalités d'appui aux projets16

13.2 Définition d’un projet.....16

13.3 Territoire couvert.....17

14. Soutien financier.....17

14.1 Sous-volet local17

14.2 Sous-volet territorial.....17

14.3 Sous-volet MRC.....18

15. Conditions générales18

15.1 Demandeurs admissibles18

15.2 Les demandeurs non admissibles18

15.3 Projets admissibles19

15.4 Projets non admissibles20

15.5 Dépenses admissibles20

15.6 Dépenses non admissibles20

16. Financement de projet21

16.1 Calcul de la subvention21

16.2 Cumul d’aide.....21

16.3 Contribution des bénéficiaires.....21

16.4 Durée de financement.....22

16.5 Modalités en bref.....22

17. Dépôt des projets23

17.1 Modalités de dépôt.....23

17.2 Sous-volet local :23

17.3 Sous-volet territorial :23

18. Évaluation des projets23

18.1 Critères de pondération23

18.2 Modalités.....24

19. Mécanisme de reddition de comptes à la population.....24

20. Date d’entrée en vigueur du cadre d’intervention24

ANNEXE 1.....25

ANNEXE 2.....26

ANNEXE 3.....28

ANNEXE 4.....29

Mise en contexte

Le **VOLET 2 – Développement territorial** du Fonds régions et ruralité (FRR) constitue le principal levier financier destiné aux municipalités régionales de comté (MRC) pour le soutien au développement de leur territoire. Il permet aux élues et élus de donner suite à leurs priorités d'intervention en soutenant les projets les plus porteurs. La mise en œuvre de ce volet repose sur une délégation par la ministre des Affaires municipales de la gestion d'un montant provenant du FRR aux MRC.

Poursuivant ses efforts visant à favoriser l'occupation et la vitalité des territoires, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) souhaite appuyer de manière particulière les milieux faisant face aux plus grands défis de vitalisation en réservant un volet du FRR au soutien à la vitalisation.

Le **VOLET 3 – Vitalisation** s'adresse aux MRC du cinquième quintile (Q5) de l'indice de vitalité économique (IVE) 2022. De plus, les MRC qui ne figurent pas dans le cinquième quintile mais qui ont au moins une municipalité Q5 sur leur territoire sont aussi visées. Ces milieux sont habituellement caractérisés par une décroissance démographique, des problématiques liées à la rareté de la main-d'œuvre, un effritement des services offerts aux citoyennes et citoyens, et une plus faible richesse foncière. Les MRC concernées devront prévoir des actions et des mesures particulières en lien avec le volet Vitalisation. Cette planification permettra aux territoires visés de mieux structurer leurs interventions et de maximiser les bénéfices pouvant être tirés de l'expertise et des mesures gouvernementales mises à leur disposition.

Afin de réduire les actes administratifs pour les MRC, le volet 3 – Vitalisation s'ajoute à l'entente de développement territorial signée dans le cadre du volet 2. Cette juxtaposition assure une plus grande cohérence entre les actions réalisées dans les deux volets du FRR.

Ces volets constituent une réponse ciblée du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) aux objectifs et principes énoncés dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029. Ils s'inscrivent dans une démarche de simplification administrative visant à intégrer plusieurs interventions en développement territorial autour d'un seul exercice de planification : le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire.

Une **entente de développement territorial** a été signée en juillet 2025 entre la MRC et le Ministère. Cette entente est se termine **le 31 mars 2028**.

La MRC a jusqu'au 31 mars 2028 pour engager la totalité des sommes déléguées et jusqu'au 31 mars 2029 pour les dépenser. Au-delà de cette date, les sommes non utilisées ainsi que les intérêts générés doivent être retournés à la ministre.

1. Objectifs de l'entente de développement territorial

Le **VOLET 2 – Développement territorial** du FRR vise à favoriser le développement local et régional par le soutien aux MRC dans la réalisation et la mise en œuvre d'un cadre d'intervention pour la vitalité du territoire.

Le **VOLET 3 – Vitalisation**, quant à lui, vise à améliorer de façon durable le cadre de vie des communautés ayant des défis de vitalisation.

Le Cadre d'intervention élaboré et mis en œuvre par la MRC se concentre sur divers enjeux et priorités d'intervention ciblés et territorialisés, permettant aux MRC de soutenir la vitalité économique, culturelle, sociale et environnementale de leur territoire grâce aux sommes déléguées. Le volet 2 – Développement territorial permet également aux MRC de contribuer à des initiatives régionales ainsi qu'à des ententes sectorielles de développement, conformément à l'article 126.3 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C47.1).

2. Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire

Chaque MRC élabore, met en œuvre et tient à jour un cadre d'intervention pour la vitalité de son territoire, ici appelé le Cadre d'intervention, conformément au Guide pour l'élaboration du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire. Ce document de planification permet à la MRC d'établir une vision et de cibler différents enjeux, ainsi que des priorités d'intervention ciblées et territorialisées. La MRC y prévoit également des orientations et des priorités à l'égard des défis de vitalisation sur son territoire.

3. Gouvernance

3.1 RESPONSABLES ET COMITES

RESPONSABLE DU SUIVI DU CADRE D'INTERVENTION

Le conseil de la MRC a identifié la directrice au développement des milieux pour agir à la coordination de la mise en œuvre du Cadre d'intervention et de son suivi. Elle sera appuyée de près par la directrice au service au soutien des entreprises, par les conseillers en développement de leurs équipes respectives, dont principalement, la conseillère en développement local - vitalisation.

COMITÉ DE GESTION

Un comité de gestion est mis en place. Celui-ci a comme mandat de recommander le cadre d'intervention au conseil de MRC, d'en assurer la mise à jour (si nécessaire) et la mise en œuvre. Il s'assure également de collecter les données annuellement pour mesurer l'atteinte des cibles qui y sont fixées. De plus, il fait le suivi de l'utilisation des enveloppes déléguées ainsi que des appels de projets et de suivre et recommande au conseil de MRC les projets ciblés en dehors des appels de projets et de la Politique de soutien aux entreprises et assure le suivi des cibles

La composition du comité de gestion est la suivante :

- Directrice au développement des milieux ;
- Directrice au soutien des entreprises ;
- Conseillère en communication ;
- Directeur général et/ ou directeur général-adjoint ;
- Directrice des finances ;
- Préfet de la MRC.

Le comité de gestion pourrait s'adjoindre des ressources techniques, au besoin.

COMITES D'ANALYSE

A- Volet 2 – Politique de soutien aux entreprises

Le COMITE D'INVESTISSEMENT de la MRC évalue les dossiers jusqu'à 50 000 \$.

Il est composé de 4 représentants civils et/ou entrepreneurs.

- Le conseil de MRC évalue directement les dossiers pour les montants de plus de 50 000 \$.

B- Volet 2 – Politique de soutien aux projets structurants et volet 3 - Vitalisation

Un COMITE D'EVALUATION des dossiers soumis dans les appels de projets est mis en place. Celui-ci recommandera directement au conseil de MRC les projets.

Sa composition est la suivante :

- Directrice au développement des milieux ;
- Analyste principal, Service aux entreprises ;

- Représentant(e), CDC Domaine-du-Roy ;
- Représentant(e) de la SADC Lac-Saint-Jean Ouest ;
- Représentant(e) du milieu économique ;
- Représentante du milieu.

3.2 MÉCANISME POUR PRÉVENIR LES CONFLITS OU L'APPARENCE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les membres des comités (gestion ou comités d'analyse) sont sujets ou, sinon, adhérents à des règles d'éthique et de déontologie encadrant leur fonction, notamment au regard de l'intégrité, de l'impartialité et de la confidentialité, d'une façon substantiellement équivalente aux principes d'éthique et aux règles générales de déontologie prévues au chapitre II du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, R. 1), lorsqu'applicable.

Ceux-ci devront signer un document de règles de conduite visant à prévenir les conflits d'intérêt ou l'apparence ainsi qu'à s'assurer la confidentialité des informations traitées.

Mécanisme de retrait

Afin d'éviter les conflits d'intérêt, un membre du comité ayant des intérêts personnels dans un projet doit le dénoncer et celui-ci se retire de l'analyse du dossier.

4. Territoire

Située dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la MRC du Domaine-du-Roy couvre un territoire d'une superficie de 18 853 km², dont uniquement 2 860 km² sont municipalisés. Elle regroupe neuf municipalités qui sont :

- Saint-André-du-Lac-Saint-Jean ;
- Chambord ;
- Saint-François-de-Sales ;
- Lac-Bouchette ;
- Roberval ;
- Sainte-Hedwidge ;
- Saint-Prime ;
- Saint-Félicien ;
- La Doré.

Un vaste territoire non municipalisé constitue l'arrière-pays de la MRC du Domaine-du-Roy. Appelé le territoire non organisé (TNO) Lac-Ashuapmushuan, il couvre une superficie de 16 000 km², soit 85 % du territoire de la MRC, et englobe essentiellement la grande forêt publique et quelques territoires privés.

Le TNO Lac-Ashuapmushuan s'étend des limites de La Tuque à Chibougamau et est occupé par plus de 1 500 résidences de villégiature dont la gestion relève de la MRC. On y retrouve également 3 pourvoiries à droits exclusifs de chasse et de pêche, la réserve faunique Ashuapmushuan ainsi qu'une partie importante de la Zec la Lièvre.

La MRC du Domaine-du-Roy ceinture la communauté de Mashteuiatsh qui possède un statut de réserve au sens des lois régissant les communautés autochtones. Cette communauté ne fait pas partie du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy. Cependant, depuis de nombreuses décennies, les populations de Mashteuiatsh et de la MRC du Domaine-du-Roy entretiennent d'excellents liens de voisinage et cohabitent de façon harmonieuse sur le territoire.

5. Principaux enjeux actuels et futurs

Lors de l'exercice de planification stratégique réalisé en 2023, des enjeux ont été soulevés aux niveaux territorial et local.

IDENTIFICATION DES ENJEUX

- La mobilisation des partenaires autour des grands enjeux du territoire ;
- La capacité d'attirer et de garder la main-d'œuvre ;
- L'omniprésence de la culture du « je » souvent au détriment du « nous » ;
- Le décrochage scolaire en progression importante ;
- L'inclusion et la résistance envers l'arrivée de nouvelles personnes ;
- Dynamique sociale et culturelle défavorable à la rétention des jeunes ;
- Effritement du bénévolat sur le territoire ;
- Utilisation responsable des ressources disponibles ;
- Intégration de la vision des différents chantiers à celle du territoire.

ENJEUX LOCAUX

- Le manque de ressources permettant le maintien des services de base ;
- Le manque de ressources permettant de maintenir une expertise de qualité à long terme dans le maintien des services municipaux ;
- Meilleur support du territoire dans la prise en charge du développement local ;
- Capacité à définir une vision claire et concertée de l'aménagement et du développement ;
- Maintien et pérennité des infrastructures pour soutenir le développement ;
- Adéquation entre les besoins locaux et territoriaux.

6. Forces, faiblesses

Les forces et les faiblesses sont des éléments internes à l'organisation qui pourraient empêcher ou favoriser la réalisation de nos ambitions. Elles ont été établies suivant l'exercice de consultation interne auprès des dirigeants et employés de la MRC en 2023 dans le cadre de la planification stratégique.

Les éléments présentés ci-dessous sont les plus significatifs selon l'équipe de direction et le conseil d'administration, et ceux susceptibles d'aider ou de nuire à la MRC Domaine-Du-Roy dans l'exercice de sa mission et l'atteinte de sa vision.

FORCES IDENTIFIÉES, QUI NOUS SONT PROPRES, ET QUI PEUVENT AGIR COMME LEVIERS	FAIBLESSES IDENTIFIÉES, QUI NOUS SONT PROPRES, ET QUI PEUVENT AGIR COMME FREINS
• 3 créneaux forts : forêt, agriculture, tourisme • Proximité d'un grand territoire forestier • Production agricole biologique bien implantée et regroupant plusieurs acteurs • Stratégie touristique concertée et présence des attraits touristiques majeurs • Expertise en matière de projets énergétiques	• Le manque de ressources permettant de maintenir une expertise de qualité dans le maintien des services municipaux (répondre aux obligations de base) • Démographie à la baisse depuis plusieurs années et vieillissements de la population • Accueil et rétention

7. Opportunités, menaces et défis

L'exercice de consultation avec les différentes parties prenantes lors de l'exercice de planification stratégique a permis d'avoir une connaissance plus précise de l'environnement externe susceptible d'exercer un impact sur les opérations du port dans les prochaines années.

Les éléments présentés ci-dessous sont les plus significatifs selon l'équipe de direction et le conseil d'administration, et ceux susceptibles d'aider ou de nuire à la MRC Domaine-Du-Roy dans l'exercice de sa mission et l'atteinte de sa vision.

MENACES IDENTIFIÉES, POTENTIELLEMENT DÉFAVORABLES À LA CROISSANCE	OPPORTUNITÉS IDENTIFIÉES, POTENTIELLEMENT FAVORABLES À LA CROISSANCE
• Projet « Signature innovation » en lien avec les forces identifiées pour le territoire • Accès à la propriété moins coûteux que dans les grands centres • Fin des surplus énergétiques d'Hydro-Québec • Proximité et bonnes relations avec la communauté de Mashteuiatsh • Attrait pour le retour en région	• Déclin démographique et vieillissement de la population • Occupation du territoire

8. Outils de consultation

8.1 PLANIFICATION STRATEGIQUE

Dans le cadre du processus visant à doter la MRC d'une vision territoriale (planification stratégique) en 2023, les 9 municipalités locales de la MRC ont été interrogées afin d'identifier et de mieux comprendre les enjeux locaux qui affectent les différentes communautés.

Plusieurs préoccupations sont ressorties des discussions. La démarche consultative a permis d'identifier les enjeux des localités et de définir des pistes possibles qui pourraient aider la MRC à mieux comprendre sa dynamique territoriale.

Les enjeux territoriaux ont aussi été abordés via des consultations auprès des partenaires du milieu, dont les différents chantiers de la MRC. La démarche consultative a permis de faire ressortir les points de convergence au niveau des enjeux du territoire et d'identifier les pistes possibles au niveau de la vision afin qu'elle soit le plus possible concertée et rassembleuse.

8.2 DEMARCHES DE PLANIFICATION

En partenariat, de nombreuses consultations (rencontres, sondages, focus groupes) auprès de la population et des acteurs du milieu ont également eu lieu dans le cadre de l'élaboration des différents documents de planification et de démarches recensés à l'**annexe 2**.

8.3 TABLE DES PARTENAIRES EN SANTE ET QUALITE DE VIE DOMAINE-DU-ROY

À l'automne 2025, lors d'une rencontre des membres de la Table des partenaires en santé et qualité de vie Domaine-du-Roy, principale instance aviseuse pour la MRC en matière de santé et de qualité de vie, a ciblé principalement la **réussite éducative** comme enjeu de vitalité.

9. Vision stratégique

Une vision d'avenir inspirante reposant sur quatre piliers qui sont le cœur de notre action collective.

Elle est adaptée à la réalité spécifique de notre territoire. Elle prend en compte les besoins des communautés locales.

Cette vision se veut rassembleuse et doit répondre aux attentes de tous les citoyens de la MRC Domaine-du-Roy.

1 - LA RICHESSE SOCIALE ET ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE

Une MRC qui mise sur la richesse des savoirs, sur la volonté et l'engagement de ses élus, de ses citoyens, de ses entreprises et organismes du territoire pour la faire évoluer et prospérer.

Les priorités d'intervention cadrent toutes dans un ou plusieurs de ses axes.

2- UNE COMMUNAUTE D'ACCUEIL INCLUSIVE

Une MRC accueillante pour les familles. Elle met aussi de l'avant son sens de la communauté.

Elle favorise l'inclusion des nouveaux arrivants.

3- LA PERENNITE DE NOS MILIEUX LOCAUX

Une MRC qui se dote des services adaptés à la réalité d'un développement durable et responsable. Elle reconnaît aussi l'importance du sentiment d'appartenance et de fierté à la communauté locale et au territoire.

4 - ELLE EST CARBORESPONSABLE

Une MRC qui est résolument tournée vers la sauvegarde et la mise en valeur de son environnement. Elle fait la promotion d'une gestion responsable des ressources du territoire en tenant compte des besoins des générations futures.

10. Priorités principales actions, indicateurs cibles, outils de mise en œuvre, partenaires et partenaires

	Priorités	Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi et cibles	Outils de mise en œuvre	Partenaires	Domaine d'intervention	
							Volet 2	Volet 3
1	La vitalité économique à travers le développement des secteurs agroalimentaire et forestier, de même que par la mise en valeur et le soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises. Elle s'appuie sur les stratégies territoriales établies, soit le démarrage, la rétention, la relève, la croissance et l'attraction des investissements. Elle comprend également l'appui au plan d'action du PIAR, ainsi que la mise en œuvre de stratégies et d'initiatives visant à renforcer la culture d'innovation, la créativité, l'intelligence d'affaires et le développement de la main-d'œuvre	1.1 Mettre en valeur et développer le secteur agricole	1.1.1 Mettre en place de nouvelles filières agricoles ; Réaliser les actions du plan de développement de la zone agricole ; Valoriser la filière viande.	PDZAA mis en œuvre, projet d'abattoir revu Abattoir régional mis en place	PDZA Signature innovation	UPA, Créneau, Table Agro + MAPAQ	A - J	
			1.1.2 Activités de formation, d'information et de maillage pour les entreprises et promoteurs du territoire.	Formule virtuelle d'accompagnement, activités entrepreneuriales soutenues, développement d'outils de support adaptés 1 formule virtuelle mise en place 4 activités soutenues 2 outils développés	Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) Politique de soutien aux entreprises	Ministère de l'économie et de l'innovation, SAE, SADC	A	B3
			1.1.3 Mettre en place et soutenir des stratégies et des initiatives visant le développement de la culture d'innovation, la transition numérique, l'automatisation	Nombre de stratégies et d'initiatives mise en place et soutenus 1 salon et 4 activités	Innovation 02 PIAR	Innovation 02	A	B3
			1.1.4 Poursuivre les salons de l'emploi, des activités reliées au bonheur au travail ou toutes autres formes d'activité reliées au R.H.	Nombre de salons et d'activités réalisées	Comité en employabilité	S.Q. SADC	A	B3
			1.1.5 Embauche d'une ressource dédiée	Ressource attirée 1 ressource attirée	Planification stratégique MRC	Municipalités et Villes	A	
			1.1.6 Soutenir l'entente sectorielle ERAC et l'entente sectorielle en agroalimentaire	Participation à l'entente sectorielle régionale 2 ESD soutenues	Entente régionale, Planification stratégique MRC, Politiques et Plan d'action, Enquête Wow de l'ATR	UDP, MRC régionales, MAPAQ, Créneau agroboreál,	A	
2	Le développement et la promotion touristique territoriale et régionale	2.1 Déployer le plein potentiel de notre destination à travers une vision collective ambitieuse et en misant sur le développement continu de nos produits et atouts distinctifs tout en créant une ambiance touristique unique dans nos milieux	2.1.1 Déployer la stratégie touristique et initiatives (misant sur le développement et la structuration de l'offre, la mise en marché (accueil) et l'expérience visiteurs (incluant accessibilité et ambiance), la concertation et l'accompagnement, incluant un plan directeur	Stratégie déployée et nombre d'initiatives réalisées Expérience-client bonifiée 1 stratégie soutenue 10 initiatives soutenues	Stratégie touristique 2025-2030 Chantier Tourisme Destination Lac-St-Jean	ATR, Destination Lac-St-Jean, Créneau d'excellence, entreprises touristiques, municipalités	A-H-I	
		2.2 Soutenir les initiatives régionales	2.2.1 Soutenir les initiatives et ententes régionales et sous-régionales que sont Destination Lac-St-Jean et ses initiatives (Tour du Lac-St-Jean), l'entente de partenariat régional en tourisme numérique ainsi que le Bureau de congrès	Nb ententes et initiatives soutenues 3 ententes soutenues 2 initiatives	Ententes Stratégie touristique Destination Lac-St-Jean	Destination Lac-Saint-Jean, autres MRC et Promotion Saguenay, Développement économique Lac-St-Jean, ATR, Entreprises	A-H-I	
3	L'habitation	3.1 Se doter d'une vision commune pour améliorer l'offre de logements et/ou créer des environnements favorables à une bonne qualité de vie	3.1.1 Déployer un plan d'action	Déployer un plan d'action Plan d'action mis en place 1 plan d'action soutenu	Politique de développement richesse sociale, comité logement, état de situation du logement, outil calcul besoin logement	Partenaires du comité logement, GRT, municipalités, Table des partenaires en santé et qualité de vie, municipalités	F	
			3.1.2 Supporter les initiatives locales	Nb d'initiatives locales supportées 2 initiatives soutenues	Politique de développement richesse sociale, comité logement, état de situation du logement, outil calcul besoin logement	Partenaires du comité logement GRT Municipalités Table des partenaires en santé et qualité de vie	F	

4	L'animation et la mobilisation des municipalités locales, des acteurs du territoire et des citoyens vers une vision partagée des enjeux et de solutions reconnues et concertées (partage de ressources, économie sociale, réussite éducative, etc.) en termes de vitalisation et de développement territorial	4.1 Maintenir et développer la présence du service de développement économique et des milieux sur le territoire et mettre en œuvre le cadre d'intervention	4.1.1 Déployer les services et les ressources sur le territoire	Services déployés et ressources dédiées 2 services déployés et équipes déployés			Tous	B3
		4.2 Optimiser les canaux de communication et de concertation pour favoriser les échanges multisectoriels et collaborer avec les intervenants socioéconomiques à l'organisation d'activités, de projets ou d'événements vigie	4.2.1 Mettre en place un outil de concertation territorial et des outils concertés et activités de concertation et de mobilisation. 4.2.2 Soutenir la mobilisation des différents chantiers (Tourisme, agroalimentaire, Table des partenaires santé et qualité de vie) et comités relevant (ou mandatés) (aînés, système alimentaire durable, immigration, culture, etc.) de la MRC pour assurer la mise en œuvre de priorités de développement territorial et de vitalisation, incluant la vision stratégique de la MRC.	Nombre de rencontres Nombre d'activités Nombre d'outils mis en place 1 outil mis en place 3 outils / activités mis en place Nombre de comités soutenus 10 comités soutenus	Planification stratégique MRC Politique culturelle Politique d'accueil, rétention et pleine participation personnes issues de l'immigration et plan d'action Programme appui aux collectivités Plan d'action comité de maximisation des retombées	Chantiers, élus, institutions publiques, comité culturel, table des loisirs, MRC du Fjord, comité de maximisation Chantier tourisme, Chantier Agroalimentaire, Table des partenaires santé et qualité de vie et ses comités, TCA, Système alimentaire durable, comité culturel, Table concertation immigration	Tous	A3-B3
		4.3 Mobiliser les partenaires et acteurs du territoire pour cibler les facteurs influençant négativement la vitalité du territoire et cibler les solutions durables et pérennes pour contrer la dévitalisation	4.3.1 Mettre en place un comité de vitalisation et un plan d'action concerté avec les intervenants du territoire visant à combattre les différents facteurs influençant négativement la vitalité du territoire (MADA, culture, SHQ, etc.)	Comité mis en place (nb de rencontres), ressource attitrée, indicateurs ciblés et plan d'action élaboré 1 comité mise en place 1 plan d'action	Cadre d'intervention, Statistiques territoriales (annexe), Planification stratégique MRC, Politiques et plans d'actions MRC, IVÉ et autres statistiques	CIUSSS, SADC, municipalités, CCI, CDC, autres, MAMH, institutions scolaires et autres	Tous	A3-B3
		4.4 Doter les municipalités d'une vision locale	4.4.1 Soutenir les municipalités dans leur planification stratégique et démarche de vitalisation (incluant la revitalisation des centres-villes et noyaux villageois)	Nombre de planifications et démarches soutenues 9 municipalités soutenues	Planification stratégique MRC Priorisation des municipalités	Municipalité, comité développement des communautés, entreprises, MAMH	Tous	B3
		4.5 Communiquer avec les partenaires, les municipalités, les bénévoles et citoyens afin de les mobiliser et de favoriser un sentiment d'appartenance et de fierté	4.5.1 Réaliser une campagne de communication dans le cadre d'une stratégie.	Campagne réalisée 1 campagne de communication	Plan de communication	Partenaires	H	B3-D3
		4.6 Soutenir et valoriser l'économie sociale dans nos milieux	4.6.1 Valoriser et soutenir l'économie sociale	Entente sectorielle soutenue, initiatives soutenues 1 ESD soutenue 2 initiatives	Entente soutenue, Plan d'action comité économie sociale, Nb d'initiatives soutenues	Essor 02, comité économie sociale, municipalités	Tous	B3
		4.7 Mobiliser autour de l'enjeu de la réussite éducative pour vitaliser nos milieux	4.7.1 Mettre en œuvre une démarche visant la mobilisation vers la réussite éducative (RE) (développement des compétences, diplomation, stratégie jeunesse, littératie et numératie des parents, développement sain de l'enfance, compétences des futurs travailleurs, ancrage) dans une perspective d'amélioration du bilan migratoire. Priorité de la TPSQV	Ressource attitrée, comité mis en place, comité jeunesse mis en place et activité soutenue 1 ressource attitrée RÉ 1 démarche RÉ mise en place 3 initiatives soutenues	Priorisation Table des partenaires santé et qualité de vie (Politique de la richesse sociale), Stratégie jeunesse, Consultation jeunesse, comité petite enfance, CJE, Place aux jeunes, Projets, Planification stratégique MRC	CIUSSS, SADC, éducation, Table des partenaires, Table jeunesse, comité petite enfance, Service Québec, CJE, Place aux jeunes, Cégep, Centre Alpha et autres	A-H	
		4.8 Mobiliser les territoires pour créer une première entente sectorielle autour de la vitalité des milieux	4.8.1 Soutenir la mise en œuvre de l'entente sectorielle en vitalité des milieux	Entente mise en place et soutenue 1 ESD soutenue	Entente sectorielle Planification stratégique MRC	MRC de la région, Promotion Saguenay et MAMH		B3
		4.9 Soutenir l'entente sectorielle de développement de la Conférence régionale des préfets (UDP)	4.9.1 Soutenir l'entente sectorielle de développement de la Conférence régionale des préfets (UDP)	Entente soutenue 1 ESD soutenue	Entente sectorielle	MRC de la région, Promotion Saguenay et MAMH	C	

5	Le maintien, le développement et le partage d'espaces, de services (incluant les services sociaux), d'infrastructures et d'équipements collectifs pour le développement, la vitalité et l'attractivité des milieux	5.1 Soutenir, développer et bonifier des espaces, infrastructures et équipements collectifs favorisant un mode de vie actif et sain et les rassemblements	5.1.1 Soutenir le développement et la bonification des espaces, infrastructures et équipements collectifs en les rendant accessibles à la population (et aux visiteurs)	Nombre d'infrastructures soutenues, de ressources mutualisées et de promoteurs 3 infrastructures soutenues 4 ressources mutualisées 5 promoteurs	Politique développement de la richesse sociale, Comité mobilité active, Planification infrastructures, Stratégie touristique, Plan d'action système alimentaire durable, PDZA Consultation jeunesse, Politique culturelle, Comité mutualisation festivals	Comité mobilité active, municipalités, festivals, événements, comité culturel, directeur des loisirs	C-E-G-H	A3-B3-D3
		5.2 Répondre aux besoins des communautés en repensant les manières d’offrir les services afin de renforcer la vitalité des milieux et de favoriser le développement d’un sentiment d’appartenance.	5.2.1 Favoriser la mutualisation des services entre municipalités, coopération intermunicipale	Nombre de projets mutualisés 1 projet mutualisé	Planification stratégique MRC	Municipalités, MAMH, MRC	G	B3-C3
		5.3 Soutenir, développer et bonifier des espaces et services collectifs favorisant un mode de vie actif et sain (dont les services sociaux)	5.3.1 Soutenir la mise en place, le développement et le partage des services collectifs dont les services sociaux et à la population	Nombre de services soutenus 3 services soutenus	Politique de développement de la richesse sociale, comité mobilité active, Stratégie touristique, plan d'action système alimentaire durable, consultation jeunesse, politique culturelle, petite enfance, PDZAA	Table des partenaires santé et qualité de vie, partenaires richesse sociale, CDC	C-E-G-H	A3-B3-D3
6	Le soutien aux initiatives visant le développement de la richesse sociale et le dynamisme des milieux tout en répondant aux enjeux de notre population (aînés, nouveaux arrivants, petite enfance, jeunesse, des femmes en termes d'égalité) et en misant sur les notions d'inclusion, d'égalité et/ou d'équité, d'intergénéralité, de mode de vie sain et actif et d'accessibilité	6.1 Soutenir des initiatives visant à rendre accessibles un mode de vie actif, sain et rassembleur	6.1.1 Soutenir des initiatives visant à rendre accessible un mode de vie actif et/ou sain (incluant santé mentale positive) et rassembleur	Nombre d'activités soutenues, accessibilité améliorée (accessibilité universelle, mobilité, physique et financier) 4 activités soutenues	Politique développement de la richesse sociale, politique culturelle et plan d'action, Stratégie touristique, planifications municipales, etc.	Partenaires richesse sociale, CDC, Table des partenaires en santé et qualité de vie	B-C-G-H	A3-B3-C3
		6.2 Améliorer les services et les initiatives afin de rendre les milieux de vie inclusifs, accueillants et sains pour la communauté	6.2.1 Poursuivre la mobilisation autour politique Municipalité amie des aînés et soutenir les actions aînées	Mise à jour de la politique des aînés via le programme gouvernemental, nombre d'actions soutenues 1 politique mise à jour 20 actions soutenues	Planification stratégique MRC Politique territoriale aînée et plans d'action locaux (MADA)	Table de concertation aînés, Municipalités, comité MADA	C-H	
			6.2.2 Soutenir l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants et l'organisme du territoire qui y travaille, incluant retour des jeunes en région	Portes ouvertes sur le Lac soutenu, Place aux jeunes soutenu (PAJ) Service d'accueil soutenu, service AJ soutenue	Programme d'appui aux collectivités (plan d'action) Cadre d'intervention Entente	Portes ouvertes sur le Lac, MRC Maria-Chapdelaine et Lac-St-Jean Est	C-H	
			6.2.3 Soutenir le développement de places en services de garde	Nombre de places soutenues et de service de garde, nombre d’actions soutenant les enjeux des services de garde et des parents 2 RSG soutenus 2 actions soutenues	Comité et son plan d'action Comité de consultation régionale Comité petite enfance Plan d'action régional La Gaillarde	Ministère santé et services sociaux, services de garde, Bureau coordonnateur, Maison de la famille Éveil-Naissance	C-E-G-H	
			6.2.4 Soutenir les initiatives pour favoriser le développement sain des enfants notamment par rapport aux domaines de la santé physique et bien-être, compétences sociales, maturité affective, développement cognitif et langagier, habiletés de communication et connaissances générales et services de garde et les initiatives jeunesse (12-25 ans)	Nombre d'initiatives soutenues pour la petite enfance, comité jeunesse mis en place, nombre d'initiatives jeunesse mises en place 1 comité jeunesse mis en place 3 initiative soutenues	Plan d'action comité petite enfance Plan d'action La Gaillarde Stratégie jeunesse Consultation jeunesse Table jeunesse EQDEM	CIUSSS, La Gaillarde, Table jeunesse, partenaires jeunesse et petite enfance	C-G-H	B3
			6.2.5 Poursuivre le système alimentaire durable au niveau régional et mettre en œuvre des actions et services	Système alimentaire durable soutenu (Entente sectorielle de développement), nb d'initiatives soutenues 1 ESD soutenue 3 initiatives soutenues	Entente sectorielle agroalimentaire, planification stratégique MRC Plan d'action système alimentaire durable, Fiches développement durable	Comité, MRC Lac-St-Jean, MRC Maria-Chapdelaine, chantier agroalimentaire	C-E-G-J	

		6.3 Soutenir le déploiement de la politique de développement de la richesse sociale	6.3.1 Déployer la politique de richesse sociale auprès des partenaires et établir des collaborations solidaires et durables	Politique soutenue et nombre de partenaires 1 politique soutenue 20 partenaires touchés	Politique de développement de la richesse sociale Fiches développement durable	Table des partenaires santé et qualité de vie, partenaires richesse sociale, CDC	C - Tous	
		6.4 Soutenir les ententes sectorielles en développement	6.4.1 Soutenir l'entente sectorielle en égalité entre les femmes et les hommes	Entente soutenue 1 ESD soutenue	Entente sectorielle Planification stratégique MRC	Récif 02, MRC, comité de l'entente, gouvernement	C	
		6.5 Favoriser le dynamisme culturel et la mise en valeur du patrimoine	6.5.1 Mettre en œuvre des initiatives du plan d'action culturel et soutenir les projets du territoire, incluant la mise en valeur du potentiel touristique et du patrimoine culturel	Nombre d'initiatives soutenues 15 initiatives soutenues	Stratégie jeunesse, Politique culturelle et plan d'action (comité), politique de la richesse sociale, Stratégie touristique, Politique d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation des personnes immigrantes, politique territoriale aînée et plans d'action locaux (MADA)	Municipalités Partenaires de la table jeunesse Partenaires du comité culturel MCC Chantier tourisme Table de concertation des aînés	B	A3-B3-D3
			6.5.2 Soutenir l'entente de développement culturel et le déploiement de la politique culturelle	Entente soutenue, comité mobilisé 1 politique 1 plan d'action soutenus	Politique culturelle et plan d'action Entente de développement culturel	Comité culturel, MCC	B - I	
		6.5.3 Soutenir l'entente sectorielle avec le Conseil des arts et des lettres du Québec		Nombre de projets soutenus annuellement Entente soutenue 2 projets soutenus, et 1 entente	Entente sectorielle	CALQ, Culture Saguenay-Lac-St-Jean	B2	

7	La mise en valeur du cadre de vie, dont les services de proximité et les initiatives relatives au cadre bâti et non bâti que sont les espaces publics urbains et périurbains, les paysages, la mobilité et l'accessibilité ainsi que les espaces verts dans une perspective de durabilité	7.1 Valoriser les espaces publics urbains et naturels qui permettent d'améliorer le cadre de vie.	7.1.1 Valoriser et soutenir l'aménagement et la mise à niveau des espaces publics urbains et naturels qui permettent d'améliorer le cadre de vie (incluant l'attractivité pour les visiteurs)	Nombre de projets soutenus 3 projets soutenus	Plan climat, Politique richesse sociale, Schéma d'aménagement, Outils de planification municipalités, PDZA, Plan d'action système alimentaire durable, Politique développement de la richesse sociale, Priorisation petite enfance et stratégie jeunesse, Politique culturelle, Politique d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation des personnes immigrantes, Politique territoriale aînés et plans d'action locaux (MADA), Stratégie touristique, Fiches développement durable, Étude de la valeur des paysages, Fonds de développement DDR	Chantier climatique, partenaires richesse sociale, chantier agroalimentaire, chantier tourisme, comité culturel, chantier Tourisme, municipalités		A3-B3-D3
		7.2 Réaliser des aménagements favorisant la résilience aux changements climatiques (îlots de chaleur, bandes riveraines, espaces verts, etc.)	7.2.1 Créer ou mettre à niveau des aménagements favorisant la résilience aux changements climatiques (îlots de chaleur, bandes riveraines, espaces verts, etc.)	Nombre de projets soutenus 3 projets soutenus		Chantier climatique Partenaires richesse sociale Chantier agroalimentaire Chantier tourisme		A3-B3-D3

			7.2.2 Soutenir le projet régional de bandes riveraines	Projet soutenu : 1				A3-B3-D3
		7.3 Valoriser le potentiel constructible du territoire (résidentiel, commercial, industriel) - Aménagement structuré des centres-villes et aménagement d'écoparcs basé sur des principes de développement durable	Nombre d'initiatives et infrastructures soutenues	Nombre d'initiatives et infrastructures soutenues 1 étude réalisée 1 stratégie mise en place	Plan climat, Politique richesse sociale, Schéma d'aménagement, PDZA, outil de planification municipalités, Caractérisation des parcs industriels, Étude sur l'alimentation en gaz naturel du Saguenay-Lac-St-Jean	Chantier climatique, partenaires richesse sociale, chantier agroalimentaire, chantier tourisme, firmes de consultants		A3-C3
		7.4 Accompagner /soutenir les organismes et municipalités pour le maintien ou le développement des services de proximité (réf. annexes définition et barèmes)	Nombre d'accompagnements réalisés (Nb de services maintenus, créés)	Nombre d'accompagnements réalisés (Nb de services maintenus, créés) 5 accompagnements	Planification stratégique MRC, Priorisation des municipalités, définition services de proximité, Plan action système alimentaire durable, Politique développement de la richesse sociale, Priorisation petite enfance et stratégie jeunesse, Politique culturelle, Politique d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation des personnes immigrantes, Politique territoriale aînés et plans d'action locaux (MADA), Stratégie touristique	Municipalité Comité développement des communautés Entreprises MAMH		C3
8	La protection de l'environnement, dont les interventions en matière environnementale et de développement durable	8.1 Faire en sorte que la MRC soit résolument tournée vers la sauvegarde et la mise en valeur de son environnement et qu'elle fasse la promotion d'une gestion responsable des ressources du territoire en tenant compte des besoins des générations futures.	8.1.1 Soutenir les initiatives en aménagement du territoire et celles en développement durable, dont celles incluant une réflexion sur le développement durable et la résilience aux changements climatiques	Initiatives soutenues 2 initiatives soutenues	Plan climat, Chantier climatique (TPSQV), Schéma d'aménagement et de développement, Plan régional des milieux humides et hydriques, Politique de développement de la richesse sociale, Fiches développement durable	Comité changements climatiques Table des partenaires santé et qualité de vie Municipalités	D	

La vitalité économique	A
Le dynamisme culturel	B
Le développement social	C
La protection de l’environnement	D
La ruralité	E
L'habitation	F
Le soutien aux municipalités locales	G
L'amélioration milieux de vie	H
La mise en valeur du patrimoine	I
L'aménagement et mise en valeur du territoire	J

Définitions

Volet 3		
Domaine d'intervention	Code	Définitions
Espace collectif	A3	Un espace collectif désigne un lieu, physique ou virtuel, partagé par plusieurs personnes pour collaborer, échanger ou vivre en communauté. Ces espaces visent à renforcer la cohésion, améliorer la productivité, ou soutenir des initiatives sociales (sécurité alimentaire, projets communautaires) et visant des impacts pour la communauté. Voici les différents contextes de l'espace collectif : Partie commune d'un bâtiment (jardin, salle de rassemblement) Lieu favorisant l'échange, la cohésion et la productivité. Organisme ou lieu social ou communautaire répondant à des besoins locaux. Numérique : Plateforme ou outil de collaboration ou de gestion
Animation et mobilisation	B3	L'animation et la mobilisation sont des leviers complémentaires essentiels pour engager des groupes ou des communautés, renforcer la cohésion collective et favoriser le passage à l'action dans des démarches collectives. L'animation structure les échanges et dynamise les rencontres. Elle consiste également à dynamiser un milieu de vie par des activités qui favorisent la cohésion, le sentiment d'appartenance et la qualité de vie. Elle comprend la création de réseaux, la formation, la création d'événements ou d'outils, l'information et la communication. La mobilisation rassemble les acteurs autour d'un objectif commun et d'une vision partagée. Elle comprend autant la planification, la mise en action que l'approche et le résultat. Elle inclue la mise sur pied de comité, de lieu de concertation et de démarche concertée ainsi que les la création d'outils et activités de concertation.
Consolidation Services de proximité	C3	Définition feuille (annexe 3)
Espaces verts et aménagements urbains	D3	Les espaces verts sont des terrains aménagés ou naturels, situés en milieu urbain ou périurbain, à prédominance végétale (pelouses, arbres, arbustes, fleurs). Ils incluent les parcs, jardins, lieux de rassemblement et terrains de sport, accessibles au public ou à des groupes. Ils jouent un rôle crucial pour la biodiversité, le climat local et le bien-être et ce, principalement pour la population mais également pour les visiteurs. Caractéristiques : Espace non bâti, végétalisé, et souvent entretenu, pouvant inclure des points d'eau. Fonctions : Cadre de vie, détente, loisirs, « poumons » pour les villes, et rafraîchissement urbain.
		Types d'espaces : Parcs urbains, lieux de rassemblement, jardins publics/communautaires, alignements d'arbres, toitures végétalisées, terrains de sport.
		L'aménagement urbain consiste à structurer et organiser l'espace public pour améliorer le cadre de vie (1), en tenant compte des besoins des usagers et de l'environnement. Il intègre des projets durables comme des pistes cyclables, des espaces verts, la rénovation de bâtiments et la gestion des eaux pluviales.
		Mobilité et Accessibilité : Développement d'infrastructures de transport et mobilité active (piste cyclable, sentiers pédestres, etc.)
		Végétalisation et Biodiversité : Création de parcs, de toitures vertes, de jardins de pluie et de corridors écologiques pour limiter les îlots de chaleur.
Autres définitions		
(1) Cadre de vie	Environnement physique, social et culturel dans lequel évolue une personne ou une communauté. Il comprend notamment des aspects matériels (l’habitat, les infrastructures, les équipements publics, les aménagements urbains et les espaces verts) et des aspects sociaux (les services disponibles, la qualité des services publics, les espaces de vie collective).	
Réussite éducative	La réussite éducative s’inscrit dans une démarche globale qui vise le développement harmonieux du jeune sur les plans physique, intellectuel, affectif et social en soutenant son épanouissement, sa persévérance et l’obtention d’une qualification. Au-delà de la seule réussite scolaire, elle repose sur une collaboration étroite entre l’école, la famille et la communauté afin d’offrir un parcours cohérent, stimulant et porteur de sens. En renforçant l’arrimage entre le milieu scolaire et la communauté, chaque jeune peut bénéficier d’un accompagnement continu et d’expériences concrètes qui nourrissent son développement global, renforcent sa motivation et soutiennent sa persévérance, tout en facilitant une transition réussie vers une formation ou un emploi qualifiant maximisant ainsi son ancrage sur le territoire.	
Services de proximité	Voir Annexe 3	
	Les projets dans le domaine du commerce de détail, à l'exception d'un projet d'un commerce de proximité qui n'est pas admissible au volet 5 - Commerces de proximité du FRR (géré par le MAMH) ;	

11. Volet 2 - développement territorial

Les modalités du volet sont traitées dans les deux documents complémentaires suivants :

- Politique de soutien aux entreprises : pour les entreprises privées et les entreprises d'économie sociale
- Politique de soutien aux projets structurants pour le développement territorial (FFR, volet 2- Développement territorial)

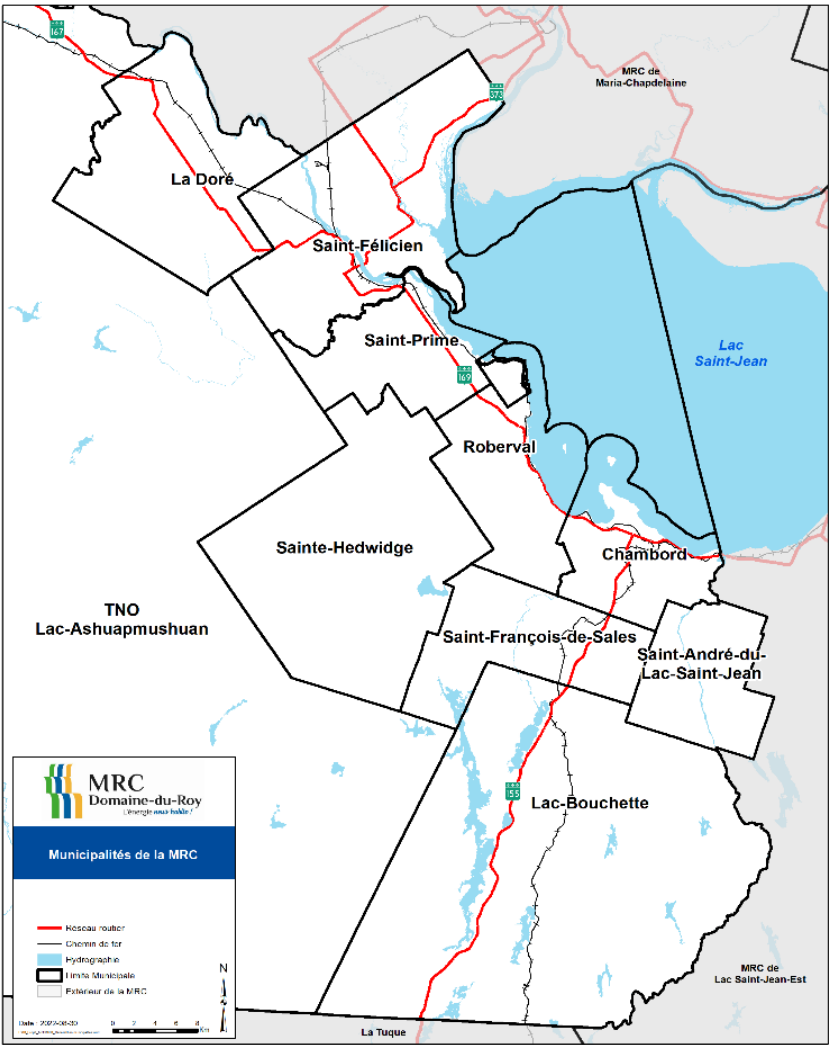
12. Volet 3 - vitalisation

Mise en contexte

Poursuivant ses efforts visant à favoriser l'occupation et la vitalité des territoires, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) souhaite appuyer de manière particulière les milieux faisant face aux plus grands défis de vitalisation en réservant un volet du FRR au soutien à la vitalisation.

Le volet 3 - Vitalisation s'adresse aux MRC du cinquième quintile (Q5) de l'indice de vitalité économique (IVE) 2022. De plus, les MRC qui ne figurent pas dans le cinquième quintile mais qui ont au moins une municipalité Q5 sur leur territoire sont aussi visées. Ces milieux sont habituellement caractérisés par une décroissance démographique, des problématiques liées à la rareté de la main-d'œuvre, un effritement des services offerts aux citoyennes et citoyens, et une plus faible richesse foncière.

Afin de réduire les actes administratifs pour les MRC, le volet 3 - Vitalisation s'ajoute à l'entente de développement territorial signée dans le cadre du volet 2. Cette juxtaposition assure une plus grande cohérence entre les actions réalisées dans les deux volets du FRR.



Classement des MRC selon l'indice de vitalité économique						
2022						
Nom de la MRC	Indice de vitalité économique	Quintile	Population	Composantes de l'indice		
				Revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus ³	Taux de travailleurs de 25-64 ans	TAAM de la population sur 5 ans
Le Domaine-du-Roy	-6,0134	Q5	31 336	42 000 \$	75,70%	1,4

* TAAM : le taux d'accroissement annuel moyen de la population est exprimé en pour mille. Un taux de 10 pour mille correspond à 1 %

Classement des Villes et Municipalité de la MRC Domaine-du-Roy selon l'indice de vitalité économique 2022						
Nom de la MRC	Indice de vitalité économique	Quintile	Population	Composantes de l'indice		
				Revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus ³	Taux de travailleurs de 25-64 ans	TAAM* de la population sur 5 ans
Saint-Prime	3,3243	Q2	2 800	45 700 \$	80,40%	8,2
Saint-Félicien	0,3504	Q3	10 260	43 600 \$	79,80%	1,4
Chambord	-0,1058	Q3	1 807	43 700 \$	76,60%	5,2
Sainte-Hedwidge	-1,946	Q4	905	41 500 \$	75,30%	4
Roberval	-3,8094	Q4	9 879	41 700 \$	74,10%	-2,2
La Doré	-5,1484	Q5	1 368	39 400 \$	75,50%	-5,1
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	-6,834	Q5	456	37 200 \$	71,50%	0,4
Lac-Bouchette	-10,5753	Q5	1 180	36 200 \$	62,50%	0,3
Saint-François-de-Sales	-11,9691	Q5	628	30 800 \$	64,20%	1,9
Mashteuiatsh	-3,3837	Q4	2 053	39 400 \$	68,40%	9,9

* TAAM : le taux d'accroissement annuel moyen de la population est exprimé en pour mille. Un taux de 10 pour mille correspond à 1 %

13. Ressource responsable

La MRC du Domaine-du-Roy a assigné sa directrice au développement des milieux à titre de responsable de la vitalisation. Son rôle sera de veiller à la mise en œuvre du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire à l'égard des défis de vitalisation. Elle sera soutenue par les conseillers en développement de son équipe (Service développement des milieux) et de l'équipe du Service de soutien aux entreprises. La directrice du Service de soutien aux entreprises participera également à la mise en œuvre, principalement pour les projets à portée économique.

La directrice au développement des milieux aura également la charge de gérer la réception des demandes de financement en continu du volet 3 et d'assurer le suivi de ceux-ci en collaboration avec les conseillers en développement.

13.1 MODALITES D'APPUI AUX PROJETS

La MRC souhaite soutenir la réalisation de projets qui répondront à ses priorités via des appels à projets à projet ou en continu. Le territoire visé est celui de la MRC du Domaine-du-Roy.

La sélection des projets sera faite par un comité (de gestion ou d'analyse) qui déterminera l'affectation des sommes versées conformément aux conditions énoncées dans le présent cadre d'intervention.

Tous les projets financés doivent contribuer à l'atteinte des priorités d'intervention qui sont définies dans le Cadre d'intervention.

13.2 DÉFINITION D'UN PROJET

Tout projet est défini comme une initiative :

- D'une durée limitée dans le temps ;
- De nature ponctuelle et non récurrente ;
- N'incluant pas les charges permanentes de l'organisme bénéficiaire de la subvention.

En plus des modalités d'appui de la présente section, les modalités concernant les appels à projets sont précisées à partir de la **section 14** du document.

13.3 TERRITOIRE COUVERT

Le territoire couvert regroupe les neuf municipalités de la MRC du Domaine du Roy et la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour les projets à portée régionale. Le territoire de Mashteuiatsh n'est pas un territoire couvert.

14. Soutien financier

La MRC du Domaine-du-Roy dispose d'outils financiers pour soutenir les projets de vitalité (Volet 3- vitalisation), tous sous forme de contribution non remboursable. Les fonds, qui proviennent du Fonds régions et ruralité – volet 3, sont répartis comme suit, en trois sous-volets:

Tout projet doit cadrer **obligatoirement** avec les quatre (4) éléments suivants :

- Une priorité du Cadre d'intervention ;
- Un objectif en lien avec la priorité ;
- Une action en lien avec l'objectif et l'action ;
- Un domaine d'intervention visé.

14.1 SOUS-VOLET LOCAL

Un projet de nature locale, soit à l'échelle d'une municipalité, peut **déposer en continu** (sous réserve de l'échéance de fin de programme).

Il consiste en une contribution non remboursable et est sujette **à la volonté municipale** et en fonction des priorités de développement local. Une résolution d'appui de la Municipalité locale concernée est conditionnelle pour déposer.

- ✓ *Il faut tenir compte de l'ensemble des modalités du présent cadre sauf en ce qui a trait aux sections 14.2 et 14.3.*

Le montant maximal de l'aide financière pour le projet est à discuter, selon la volonté de chaque municipalité et/ ou selon la décision du conseil municipal.

Le seuil minimal de l'aide financière est de 2 500 \$, sauf dans le cas d'une fin d'enveloppe.

14.2 SOUS-VOLET TERRITORIAL

Un projet de nature territoriale, qui a des retombées ou une portée à l'échelle du territoire ou sur au moins deux municipalités, peut **déposer lors des appels de projets** (sous réserve de l'échéance de fin de programme). Il revient au demandeur de démontrer que son projet est d'envergure territoriale.

- ✓ *Il faut tenir compte de l'ensemble des modalités du présent cadre sauf en ce qui a trait aux sections 14.1 et 14.3.*

Une participation de deux **municipalités**, au minimum, est nécessaire pour que celles-ci soient admissibles à une aide financière dans le cadre du volet territorial. Pour deux municipalités qui sollicitent le fonds, le montant d'aide du sous-volet territorial ne pourra excéder **60 %** de l'aide demandée. Ainsi, les municipalités pourront compléter avec le sous-volet local et autres sources.

Tout projet peut solliciter un maximum d'aide financière de 100 000 \$. Le seuil minimal est de 5 000 \$, sauf dans le cas d'une fin d'enveloppe.

Les projets sont déposés sur appels de projet.

14.3 SOUS-VOLET MRC

Seule la MRC se réserve le droit de déposer et/ou d’octroyer des sommes à un demandeur admissible dans ce sous-volet.

Ce sous-volet permet de soutenir des projets d’envergure territoriale et liés à des priorités d’intervention spécifiques. Des projets de nature régionale peuvent également y être traités.

Il revient à chacun des comités sectoriels de la vision stratégique et aux comités reconnus par la MRC de cibler ses priorités d’intervention. Tout projet doit recevoir un appui d’un comité sectoriel ou lié à la MRC pour sa demande d’aide financière. Des résolutions peuvent être requises selon le cas.

Certains appels de projets spécifiques liés à des projets, des comités ou priorités peuvent être lancés, en partenariat avec des fonds d’autres provenances, le cas échéant. Ceux-ci devront respecter, au minimum, toutes les modalités liées au sous-volet territorial mais pourront être plus contraignantes. Il n’y a toutefois pas de seuil minimal et maximal pour ces appels à projets spécifiques.

15. Conditions générales

15.1 DEMANDEURS ADMISSIBLES

Les demandeurs admissibles sont :

- Une municipalité locale ;
- Une MRC ;
- Un autre organisme municipal ;
- Les établissements des secteurs de la santé et de l’éducation, lorsque les bénéfices sont partagés dans la communauté ;
- Une communauté autochtone ;
- Un organisme à but non lucratif ;
- Une coopérative.

Les demandeurs admissibles qui ne sont pas déjà assujettis à des règles d’adjudication des contrats en vertu d’une loi ou d’un règlement du Québec doivent octroyer tout contrat de construction nécessaire à la réalisation du projet au plus bas soumissionnaire conforme dans le respect des règles suivantes ;

- À la suite d’une invitation écrite formulée auprès d’au moins deux fournisseurs pour un contrat dont la valeur se situe entre 50 000 \$ et 139 000 \$;
- À la suite d’un appel d’offres public pour un contrat dont la valeur est égale ou supérieure à 139 000 \$.

Tous les demandeurs admissibles doivent résider et exercer leurs activités au Québec. Une MRC peut bénéficier d’une subvention pour la réalisation d’un projet en lien avec une priorité. La MRC est alors considérée comme un demandeur admissible au sens des présentes règles et normes et elle y est assujettie à ce titre.

15.2 LES DEMANDEURS NON ADMISSIBLES

Les organismes suivants sont non admissibles à recevoir une subvention :

- Les ministères, les organismes, les sociétés d’État et leurs filiales, ainsi que toute autre société ou entreprise contrôlée directement ou indirectement par un gouvernement (provincial ou fédéral) ;

- Les **organismes sans but lucratif** suivants dont aucune action ne s'apparente à l'action communautaire, comme :
 - Les fondations ;
 - Les ordres professionnels et les organisations syndicales ou politiques ;
 - Les organismes à vocation religieuse ;
 - Les organismes créés par une instance publique pour répondre à des intérêts d'administration publique.
 - Les personnes physiques non en affaires, à l'exception des personnes visées dans le cadre d'une entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec ;
 - Les demandeurs inscrits au RENA ;
 - Les demandeurs qui, au cours des deux années précédant la demande de subvention, ont omis de respecter leurs obligations après avoir été dûment mis en demeure de le faire en lien avec l'octroi d'une aide financière antérieure par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les entreprises privées

Les demandeurs qui sont placés sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. [1985], chapitre C-36) ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. [1985], chapitre B-3).

Les entreprises privées doivent se référer à la **Politique de soutien aux entreprises de la MRC Domaine-du-Roy**.

15.3 PROJETS ADMISSIBLES

Pour être admissibles, les projets doivent :

- Se réaliser sur le territoire d'une **MRC du cinquième quintile** de l'IVE ou sur le territoire d'une **municipalité locale** du territoire., **en l'occurrence la MRC Domaine-du-Roy** ;
- Être conformes aux lois et règlements ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du programme et des priorités en vitalisation (volet 3 – voir section 11) définis dans le Cadre d'intervention de la MRC ;
- Pour **les appels de projets (en continu ou à des dates fixes)**, le projet doit toucher de façon primordiale l'une priorités et des sous-objectifs suivants :

Les priorités énoncées au tableau de **la section 11** ont été révisées afin de cibler celles qui correspondent spécifiquement à la vitalisation du territoire. Les priorités 1, 4, 5, 6, 7 ont été retenues :

1. La vitalité économique, dont le développement agroalimentaire ou forestier, la promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise dans le cadre des stratégies territoriales retenues que sont le démarrage, la rétention, la relève, la croissance et l'attraction des investissements et l'appui au plan d'action du PIAR ainsi que les stratégies et initiatives visant le développement de la culture d'innovation, de la créativité et l'intelligence d'affaires et la main d'œuvre ;
4. L'animation et la mobilisation des municipalités locales, des acteurs du territoire et des citoyens vers une vision partagée des enjeux et de solutions reconnues et concertées (partage de ressources, économie sociale, réussite éducative, etc.) en termes de vitalisation et de développement territorial
5. Le maintien, le développement et le partage d'espaces, de services (incluant les services sociaux), d'infrastructures et d'équipements collectifs pour le développement, la vitalité et l'attractivité des milieux
6. Le soutien aux initiatives visant le développement de la richesse sociale et le dynamisme des milieux tout en répondant aux enjeux de notre population (aînés, nouveaux arrivants, petite enfance, jeunesse, des femmes en termes d'égalité) et en misant sur les notions d'inclusion, d'égalité et/ou d'équité, d'intergénérationnalité, de mode de vie sain et actif et d'accessibilité
7. La mise en valeur du cadre de vie, dont les services de proximité et les initiatives relatives au cadre bâti et non bâti que sont les espaces publics urbains et périurbains, les paysages, la mobilité et l'accessibilité ainsi que les espaces verts dans une perspective de durabilité

15.4 PROJETS NON ADMISSIBLES

Les projets suivants ne sont pas admissibles :

- Les projets qui ne concourent pas à l'atteinte des objectifs du volet 3 - Vitalisation du FRR ni aux priorités d'intervention décrites dans le Cadre d'intervention de la MRC ;
- Les projets dans le domaine de la restauration ;
- Les projets dans le domaine du commerce de détail, à l'exception d'un projet d'un commerce de proximité qui n'est pas admissible au volet 5 - Commerces de proximité du FRR (géré par le MAMH) ;
- Les projets reliés aux lieux de culte, sauf s'ils concernent une vocation autre que religieuse ;
- Les projets visant à assurer le fonctionnement courant de l'organisme demandeur ;
- Les dépenses de décontamination, de construction, de rénovation ou de conversion d'unités d'habitation (pour le volet 3)

15.5 DEPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles sont celles engagées après la date de l'accusé de réception de la MRC selon les critères suivants :

- Les dépenses directement liées à la réalisation du projet (salaires et avantages sociaux¹, loyer, dépenses de déplacements², acquisition de données, matériel et équipement³)
 - ¹ Ne dépassant pas les barèmes applicables pour les emplois similaires dans la fonction publique québécoise.
 - ² Ne dépassant pas les barèmes en vigueur dans la fonction publique québécoise.
 - ³ Excluant les équipements motorisés.
- Les dépenses de réalisation de plans et d'études (salaires et avantages sociaux, honoraires pour services professionnels ou autres services contractuels) se rapportant à :
 - La réalisation d'un plan d'affaires ;
 - L'évaluation de l'opportunité d'un projet, y compris l'analyse de marché d'un projet ;
 - L'évaluation de la faisabilité technique et financière d'un projet ;
 - La définition et la mise au point d'un concept ;
 - La programmation d'activités ;
 - Le développement et la mise au point d'instruments ou d'indicateurs permettant de mieux mesurer un secteur d'activité, y compris les études d'achalandage et d'impact économique liées à des projets ;
- Les coûts de construction, d'aménagement, de réalisation ou de mise en place du projet, lorsque pertinent pour le projet ;
- Les coûts liés à la réalisation d'une démarche de planification et de concertation réunissant un ensemble d'intervenants régionaux (salaires et avantages sociaux, honoraires pour services professionnels ou autres services contractuels) ;
- Les frais de gestion d'un maximum de 5 % ;
- Fournir les preuves d'invitations écrites formulées auprès d'au moins deux fournisseurs pour un contrat de construction dont la valeur se situe entre 50 000 \$ et 139 000 \$ **ou** d'un appel d'offres public pour un contrat de construction dont la valeur est égale ou supérieure à 139 000 \$, pour les demandeurs qui ne sont pas déjà assujettis à des règles d'adjudication des contrats en vertu d'une loi ou d'un règlement du Québec.

15.6 DEPENSES NON ADMISSIBLES

Les dépenses qui ne sont pas admissibles sont notamment :

- Les équipements motorisés ;
- Les dépenses engagées par le demandeur avant la présentation de sa demande de subvention, c'est-à-dire avant la date de l'accusé de réception de la MRC ;
- Les dépenses liées à des projets déjà réalisés ;
- Le financement de bourses, de prix ou de concours ;
- Toute forme de prêt, de garantie de prêt ou de prise de participation ;
- Le déficit d'exploitation d'un organisme admissible, les frais d'intérêt, le remboursement d'emprunts ou le renflouement de son fonds de roulement ;
- Les dépenses visant le déplacement d'une entreprise ou d'une partie de sa production à

- l'extérieur de la municipalité locale où elle est établie ;
- Les dépenses dont le but est d'assurer le fonctionnement régulier du demandeur, à l'exception d'un organisme à but non lucratif dans une situation financière précaire et dont le projet vise l'élaboration d'un plan d'action pour pérenniser ses activités ; celui-ci doit toutefois être accompagné dans cette démarche par la MRC ou toute autre organisation compétente ;
- Les dépenses liées à des activités encadrées par des règles budgétaires approuvées par le gouvernement du Québec ;
- La portion de la taxe de vente du Québec et de la taxe sur les produits et services que le demandeur peut se faire rembourser ;
- Les dépenses qui ne sont pas directement liées au projet ;
- Les indemnités de départ ;
- Les dépenses d'activités de lobbyisme, au sens des articles 26 et 27 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (chapitre T-11.011) ;
- Les frais juridiques notamment liés à des accusations de nature civile ou criminelle impliquant la responsabilité personnelle des membres de la direction ou du personnel des entités subventionnées ;
- Les dépenses, y compris à titre de sous-traitant, au bénéfice de toute entité se trouvant inscrite au RENA ou ayant omis de respecter ses obligations après avoir été dûment mise en demeure en lien avec l'octroi d'une aide financière antérieure par un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec.

16. Financement de projet

16.1 CALCUL DE LA SUBVENTION

- Le taux de la subvention ne peut excéder 90 % des dépenses admissibles;
- Les municipalités (2) qui sollicitent le sous-volet territorial seront admissibles à une aide financière maximale de 60 %. Elles peuvent combiner avec le sous-volet local ;
- Pour l'ensemble des organismes admissibles, l'aide maximale est de 250 000 \$ pour la durée de l'entente ;
- Un projet sollicitant le volet 3 ne peut solliciter le volet 2 ;
- La contribution du volet 3 à un projet est considérée comme une **contribution gouvernementale**.

16.2 CUMUL D'AIDE

- Le calcul du cumul des aides financières directes ou indirectes reçues des ministères, organismes et sociétés d'État des gouvernements du Québec et du Canada, incluant les crédits d'impôt, ainsi que des entités municipales qui ne sont pas directement bénéficiaires du programme, ne doit pas dépasser les taux suivants :
 - 100 % pour municipalités, les OBNL et les coopératives des dépenses admissibles et 90 % des dépenses admissibles pour les autres demandeurs.
- Aux fins des règles de calcul du taux de cumul des aides financières publiques, le terme « entités municipales » réfère aux organismes municipaux compris à l'article 5 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).
- Aux fins des règles de calcul du taux de cumul, toutes les formes d'aide financière accordées par un organisme public doivent être calculées à 100 % de leur valeur, qu'elles soient remboursables ou non¹.

16.3 CONTRIBUTION DES BENEFICIAIRES

Lors du montage financier du projet, la contribution du demandeur aux dépenses admissibles doit être financière. Lors du montage financier du projet, la contribution du demandeur aux dépenses

¹ Les aides financières provenant de la Banque de développement du Canada, de Financement agricole Canada et de la Financière agricole du Québec sont à considérer comme des contributions privées si elles n'offrent aucun avantage conféré, c'est-à-dire qu'elles

admissibles est de minimalement 10 % pour les demandeurs autres que les municipalités, OBNL et coopératives.

Les contributions doivent être financières sauf pour les OBNL et coopératives pour qui les contributions peuvent être en nature. Le bénévolat et les ressources n’ayant pas de valeur marchande ne peuvent pas être comptabilisés dans les contributions du demandeur.

À l’exception de la contribution de la MRC à une entente sectorielle de développement, toute contribution provenant du Fonds régions et ruralité (FRR) à un projet est considérée comme une contribution gouvernementale.

16.4 DUREE DE FINANCEMENT

Un projet pourrait être financé sur un maximum de deux ans, **sous réserve de l’échéance de fin de programme.**

16.5 MODALITES EN BREF

Volet 3 - VITALISATION	
Demandeurs admissibles	• Une municipalité locale ; • Une MRC ; • Un autre organisme municipal ; • Les établissements des secteurs de la santé et de l’éducation, lorsque les bénéfices sont partagés dans la communauté ; • Une communauté autochtone ; • Un organisme à but non lucratif ; • Une coopérative.
Maximum aide financière	• Maximum de 90 % des dépenses admissibles pour tous les organismes sauf pour la MRC pour qui le maximum est de 100 % • Les municipalités (2) qui sollicitent le sous-volet territorial seront admissibles à une aide financière maximale de 60 % pour ce sous-volet. Elles peuvent combiner le sous-volet local
Montant aide financière (seuil et maximum)	• De 5 000 \$ à 10 000 \$ pour le sous-volet territorial • De 2 500 \$ à selon disponibilité des fonds pour le sous-volet local • Contribution non remboursable, il s'agit de subvention
Cumul des aides gouvernementales	• 90 % des dépenses pour tous les organismes admissibles <u>sauf</u> pour les les coopératives et OBNL pour qui le taux peut être de 100 %
Contribution financière	• 10 % en argent pour tous les organismes admissibles <u>sauf</u> pour les organismes municipaux, les coopératives et OBNL (au vu du cumul des aides gouvernementales) pour qui la contribution peut être en nature
Maximum d’aide financière	• Pour chaque projet, l’aide maximale est de 250 000 \$ pour la durée de l’entente
Considérations	• Un projet sollicitant le volet 3 ne peut solliciter le volet 2 • La contribution du volet 3 à un projet est considérée comme une contribution gouvernementale
Critères supplémentaires	Le projet doit cadrer directement avec les 4 éléments suivants : • Une priorité • Un objectif • Une action • Un domaine d’intervention (selon sa définition), le cas échéant

17. Dépôt des projets

17.1 MODALITES DE DEPOT

Le promoteur d'un projet doit communiquer avec un conseiller en développement local de la MRC, ou se référer à la personne citée au point 17.3 afin de déterminer l'admissibilité de son projet et recevoir, selon le cas, des services d'accompagnement technique pour formuler sa demande ;

- **Documents requis** : le promoteur doit également fournir tous les documents requis indiqués à la fin du formulaire de demande d'aide financière ;
- **Résolution d'appui au projet** : Le projet doit recevoir l'appui de la municipalité concernée dans le sous-volet local.

17.2 SOUS-VOLET LOCAL :

Les demandes d'aide financière peuvent être adressées en continu (**sous-volet local**) sous réserve de la volonté municipale. La MRC ayant des délais pour engager la totalité des sommes déléguées et les dépenser, elle peut décider à tout moment d'interrompre le processus de dépôt de projet.

17.3 SOUS-VOLET TERRITORIAL :

La MRC se réserve également le droit de lancer des appels de projets selon le cas à tout autre moment. La MRC ayant des délais pour engager la totalité des sommes déléguées et les dépenser, elle peut décider à tout moment d'interrompre le processus de dépôt de projet.

Les demandes doivent être adressées à :

Madame Jacynthe Brassard
Directrice au développement des milieux
MRC du Domaine-du-Roy, 901, boulevard Saint-Joseph, Roberval (Québec) G8H 2L8
Téléphone : 418 275-5044 poste 2252 Télécopieur : 418 275-4049
Courriel : jbrassard@mrcdomaineduroy.ca

18. Évaluation des projets

18.1 CRITERES D'ÉVALUATION

Tous les projets faisant l'objet d'une demande d'aide financière sont soumis à un comité d'évaluation qui analyse la demande en fonction d'une grille d'évaluation de projets préétablie se basant sur les critères ci-dessous :

- | | |
|---|---------------|
| - Démonstration du lien direct avec l'action, l'objectif et la priorité d'intervention (section 10); (<i>nombre de points minimal pour être admissible</i>) | 15 pts |
| - Caractère innovant ou se basant sur des pratiques reconnues | 10 pts |
| - Impacts souhaités | 10 pts |
| - Caractère structurant et notoriété | 10 pts |
| - Pérennité | 10 pts |
| - Appui du milieu (technique, financier, concertation, acceptabilité sociale ; | 10 pts |
| - Importance de contribution demandée par rapport au coût total du projet et à la contribution du promoteur | 5 pts |
| - Réalisme du projet | 10 pts |
| - Capacités du promoteur | 10 pts |
| <u>Bonus</u> | |
| - Réponse à l'enjeu environnemental | 5 pts |
| - S'il s'agit d'une étude ou d'un avant-projet, permet-il de faire cheminer le processus de réflexion vers un projet structurant | 5 pts |

*Les projets devront obtenir le seuil de **63 points sur 90** (70 %) sauf pour ceux sollicitant une aide financière en-deçà de 10 000 \$ qui devront obtenir le seuil de **54 points sur 90** (60 %).*

18.2 MODALITES

Toutes les demandes reçues sont analysées en fonction des sommes disponibles.

Une recommandation est ensuite formulée au conseil de la MRC du Domaine-du-Roy qui prend la décision finale.

Le promoteur est ensuite avisé de la décision des membres du conseil et, selon le cas, un protocole de financement est alors signé entre les parties et les modalités de reddition de comptes lui sont alors spécifiées. Un rapport final doit être produit, accompagné des pièces justificatives.

Le comité d'évaluation des projets assurera l'évaluation des projets et les recommandera directement au conseil de MRC quant à l'acceptation ou le refus d'un projet, ainsi que le montant accordé et les conditions, s'il y a lieu.

19. Mécanisme de reddition de comptes à la population

La MRC a mis en place une stratégie de communication transparente et efficace à l'intention de la population. Active sur les réseaux sociaux, elle informe également via son site internet et son infolettre. Des communiqués de presse sont diffusés à plusieurs reprises au cours de l'année, et des collaborations avec les médias locaux assurent une couverture régulière des activités. Un bulletin mensuel est également transmis aux municipalités. Enfin, des bilans annuels de l'entente seront réalisés et rendus accessibles sur le site internet de la MRC, permettant à tous de suivre l'évolution des actions et des résultats.

20. Date d'entrée en vigueur du cadre d'intervention

Le présent cadre d'intervention pour la vitalité du territoire entre en vigueur le 10 mars 2026 et se termine le 31 mars 2028.

ANNEXE 1

DÉPENSES D'ADMINISTRATION

Les dépenses d'administration suivantes engagées par l'organisme, jusqu'à concurrence de 5 % de la part déléguée du FRR, sont admissibles lorsqu'elles sont liées à l'élaboration et à la mise en œuvre du Cadre d'intervention :

- Les dépenses liées aux salaires et aux charges sociales de la direction générale, des ressources d'encadrement et de l'administration qui sont attitrées à la réalisation de mandats ou de projets en régie interne, au prorata du temps consacré si les membres du personnel assument d'autres tâches ;
- Les dépenses de déplacement et de repas que nécessite un déplacement, ne dépassant pas les barèmes en vigueur au sein de la fonction publique du Québec ;
- Les dépenses de poste ou de messagerie ;
- La tenue de livres et la comptabilité ;
- Les dépenses liées aux activités de communication pour les consultations ou pour faire connaître les décisions prises par les autorités compétentes ;
- Les locations de salles ;
- Les fournitures de bureau ;
- Les télécommunications et l'entretien du site Web ;
- Les dépenses de formation ;
- Les assurances générales ;
- Les cotisations, les abonnements ;
- La promotion ;
- Les frais bancaires et les intérêts ;
- L'entretien des locaux ;
- La location de salles ;
- L'amortissement des actifs immobiliers ;
- Les dépenses de représentation.

Les dépenses qui ne sont pas admissibles sont, notamment :

- Toute dépense liée à des projets déjà réalisés ;
- Les dépenses récurrentes engagées par l'organisme municipal admissible, à l'exception de l'ARBJ, dans le but d'assurer son fonctionnement courant en dehors des objectifs du présent programme et de ceux définis dans le Cadre d'intervention (ex. : direction générale, ressources d'encadrement et administration). Cette même condition s'applique lorsque la MRC est bénéficiaire d'un projet ;
- Les frais d'intérêt, ainsi que toute forme de prêt, de garantie de prêt ou de prise de participation ;
- La portion remboursable de la TVQ et de la TPS/TVH ;
- Les indemnités de départ ;
- Les dépenses d'activités de lobbyisme, au sens des articles 26 et 27 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, chapitre T-11.011) ;
- Les frais juridiques liés à des accusations de nature civile ou criminelle impliquant la responsabilité personnelle de la direction ou du personnel des entités subventionnées ;
- Les dépenses, y compris à titre de sous-traitant, au bénéfice de toute entité se trouvant inscrite au RENA ou ayant omis de respecter ses obligations après avoir été dûment mise en demeure en lien avec l'octroi d'une aide financière antérieure par un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec.

ANNEXE 2

OUTILS DE MISE EN OEUVRE

Outils de mise en œuvre		
Documents de planification	Partenaires	Hyperliens
Politique culturelle (2022)	Comité culturel	https://mrcdomaineduroy.ca/app/uploads/2025/11/Politique-culturelle.pdf
Politique d’accueil, rétention et pleine participation personnes issues de l’immigration 2022-2025	Table de concertation en immigration et comités locaux d'accueil des nouveaux arrivants	https://mrcdomaineduroy.ca/app/uploads/2025/11/plan_action_accueil_integration_pleine_participation_immigrants_lsj_2022-2025.pdf
Plan d'action Programme d'appui aux collectivités (immigration) 2025-28	Table de concertation en immigration et comités locaux d'accueil des nouveaux arrivants	https://mrcdomaineduroy.ca/app/uploads/2026/01/POWERPOINT-PRESENTATION-PAC-MIFI-PDF.pdf
Politique de développement de la richesse sociale (2021)	Corporation de développement communautaire Domaine-du-Roy, Table des partenaires en santé et qualité de vie, tous partenaires	https://mrcdomaineduroy.ca/app/uploads/2025/11/Politique-developpement-richesse-sociale-Domaine-du-Roy.pdf
Signature innovation (2025)	MRC, entreprises, partenaires du milieu	https://mrcdomaineduroy.ca/app/uploads/2025/11/cadre_de_gestion_signature_innovation_revise_13_mai_2025.pdf
Politique territoriale aînés et plans d'action locaux (Municipalité amie des aînés) (2022-2026)	Table de concertation des aînés Domaine-du-Roy, comités locaux, tous partenaires	https://mrcdomaineduroy.ca/app/uploads/2025/11/Politique-territoriale-Municipalite-amie-aines.pdf
Schéma d’aménagement et de développement	https://mrcdomaineduroy.ca/app/uploads/2025/11/Schema-amenagement-developpement-revise-Document-complementaire.pdf	https://mrcdomaineduroy.ca/app/uploads/2025/11/Schema-amenagement-developpement-revise-Diagnostic-territorial.pdf
Plan climat	Municipalités, MRC, Santé publique, Chantier climatique (Table des partenaires en santé et qualité de vie)	En cours d'élaboration (2027)
Plan régional des milieux humides et hydriques (2024)	MRC, comité environnement, comité agriculture et foresterie, inspecteurs municipaux	https://mrcdomaineduroy.ca/app/uploads/2025/11/Plan-regional-milieux-humides-hydriques.pdf
Plan de développement de la zone agricole 2025-2026	Chantier agroalimentaire, UPA, MAPAQ	À venir (2026)
Planification stratégique de la MRC (2023)	Municipalités, chantiers, partenaires, institutions,	https://mrcdomaineduroy.ca/app/uploads/2025/11/Planification-strategique.pdf
Stratégie touristique 2025-2030	Chantier tourisme et partenaires touristiques	https://mrcdomaineduroy.ca/app/uploads/2025/11/Strategie-touristique-2025-2030.pdf
Plan d'action système alimentaire durable	Comité système alimentaire durable et autres partenaires	Révision en cours (2026)
Chantiers		
Chantier tourisme MRC	Attraits et services touristiques, et partenaires touristiques, MRC, Municipalités, Cégep	https://mrcdomaineduroy.ca/chantier-tourisme/
Table des partenaires en santé et qualité de vie	Santé publique, Corporation de développement communautaire, Services Québec, Institutions scolaires, Autres partenaires, Communauté Mashteuiatsh, Centre MAMIK	https://mrcdomaineduroy.ca/table-des-partenaires-en-sante-et-qualite-de-vie-domaine-du-roy-2/
Chantier agroalimentaire	Partenaires agroalimentaires du milieu	https://mrcdomaineduroy.ca/portail-agroalimentaire/

Autres outils		
Fiches Développement durable	Outils	• https://mrcdomaineduroy.ca/aide-memoire-projet-a-caractere-environnemental/ • https://mrcdomaineduroy.ca/aide-memoire-acquisition-ou-location-dequipement/ • https://mrcdomaineduroy.ca/aide-memoire-organisation-devenements/
Définition services de proximité	Outil	Annexe 3
Statistiques territoriales	Outil	Annexe 4
Politique de soutien aux entreprises (FRR Volet 2- Développement territorial) (2026-2028)	Document complémentaire au Cadre d'intervention	Nouvelle politique à venir https://mrcdomaineduroy.ca/reglements-politiques-cadres-et-plans-daction/#entreprises
Politique de soutien aux projets structurants (FRR Volet 2 - Développement territorial) (2026-2028_	Document complémentaire au Cadre d'intervention	Nouvelle politique à venir https://mrcdomaineduroy.ca/app/uploads/2025/11/Politique-soutien-projets-structurants-FRR-2025.pdf
Enjeux travaillés par le Service de soutien aux entreprises	Information	https://mrcdomaineduroy.ca/portail-entreprise/
Enjeux travaillés par le Service au développement des milieux	Information	https://mrcdomaineduroy.ca/developpement-des-milieux/
État de situation du logement (2022)	SADC Lac-St-Jean Ouest, Santé publique, Corporation de développement communautaire, Comité logement	https://mrcdomaineduroy.ca/app/uploads/2026/03/Rapport_Logement_DDR_VF.pdf
Étude sur la valeur des paysages (2022)	Outil	https://www.tourismesaglac.com/global/gene/link.php?doc_id=37&edit_lang=fr
Consultation jeunesse (2025)	Table jeunesse Domaine-du-Roy, comité jeunesse	https://mrcdomaineduroy.ca/app/uploads/2026/02/14-aout-2025-Rapport-Consultation-jeunesse-3.pdf
Navigateur		https://experience.arcgis.com/experience/d81436054079466397fef578bdd4a571/page/-----d%C3%A9tail%C3%A9
Pour avoir accès à d'autres informations sur les outils de mise en œuvre, veuillez contacter un conseiller en développement local de la MRC.		

ANNEXE 3

DÉFINITIONS DE SERVICES DE PROXIMITÉ

*« Les services de proximité regroupent les biens et services accessibles qui répondent à des besoins essentiels pour une **communauté**, dans une logique d'accès et d'équité. »*

Un service de proximité vise à :

- Améliorer la qualité de vie, le dynamisme et l'attractivité de sa communauté ;
- Contribuer à la vitalité de sa communauté et au maintien du lien social;
- Créer et maintenir des emplois ;
- Permettre de consolider le sentiment d'appartenance tout en renforçant le tissu social de sa communauté.

Exemples de services de proximité :

- Commerces de biens essentiels ;
- Services à la famille ;
- Services à la personne, activités qui répondent aux besoins des particuliers dans leur vie quotidienne ;
- Services aux personnes en situation de vulnérabilité et/ou de dépendance ;
- Services de transport ;
- Services publics ;
- Unités d'habitation.

DÉFINITIONS DE LA PDRS

Communauté

Regroupement de personnes, à l'échelle d'une municipalité, d'une communauté autochtone, d'un quartier ou d'une instance communautaire ou citoyenne. Il peut s'agir également de l'ensemble de la communauté, à l'échelle du territoire de la MRC.

Accès équitable²

Capacité d'une personne, pour elle-même et sa famille, d'accéder aux ressources pour se maintenir en santé et se développer (information, soins, services, programmes, lieux, infrastructures et équipements).

Équité

Forme d'égalité juste, relative à la situation des individus qui se distingue de l'égalité puisqu'elle permet un traitement différencié visant à atteindre une situation plus égalitaire. Ainsi, certaines inégalités peuvent être acceptables, dans des cas où l'égalité (de traitement, d'accès...) ne le serait pas. Un exemple classique de mesure d'équité est la variation des taux d'imposition en fonction du revenu imposable. (Vivre en ville, s.d.)

Facteurs d'iniquité

L'accès aux ressources peut s'avérer inéquitable selon différents facteurs :

- Niveau de littératie et de littératie numérique ;
- Revenus ;
- Situation géographique ;
- Traits ethnoculturels ;
- État de santé ;
- Mobilité ;
- Exclusion sociale.

² Adapté à partir de la définition de l'accès équitable de l'Association canadienne de médecine (2014) et de la définition de l'accessibilité du thésaurus de l'activité gouvernementale du gouvernement du Québec (2004).

ANNEXE 4

STATISTIQUES TERRITORIALES

L’indice de vitalité économique est basé sur 3 critères :

- Revenu médian des particuliers 18 ans et plus ;
- Taux de travailleurs 25-64 ans ;
- Taux d’accroissement annuel moyen de la population sur une période de 5 ans.

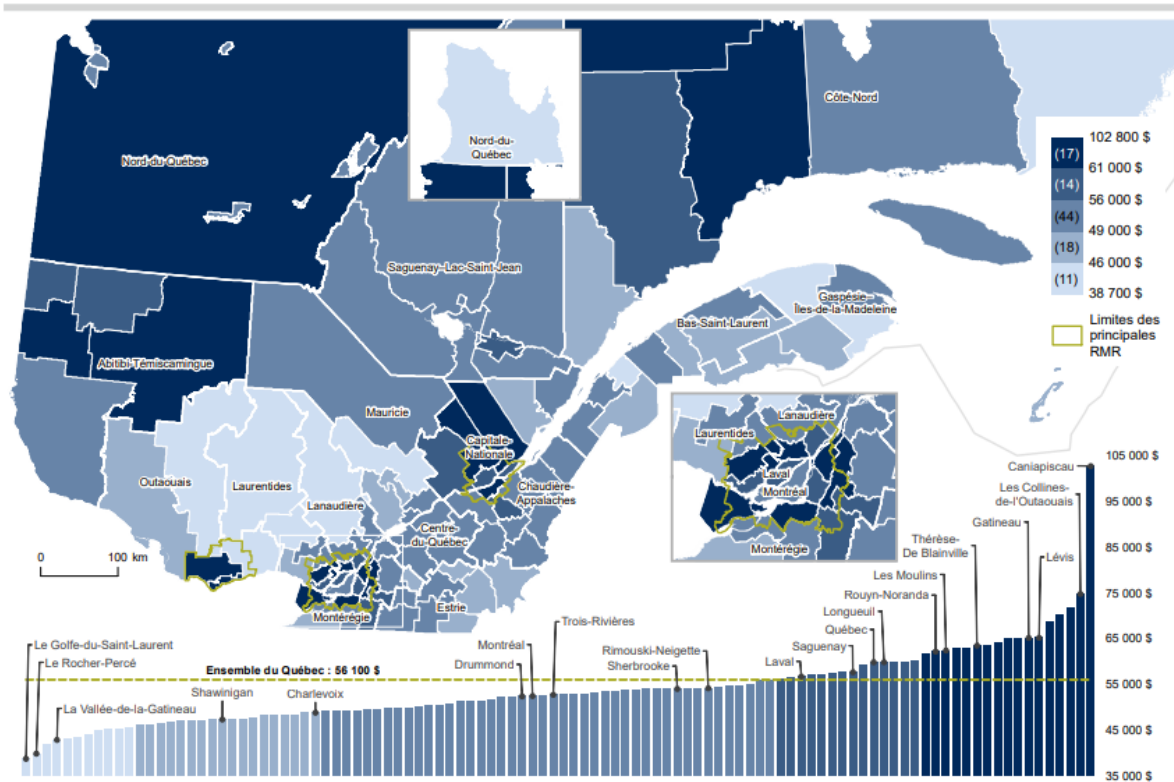
Nos statistiques locales nous classent parmi le 5^e quintile des MRC du Québec faisant de nous une MRC dévitalisée. L’IVE est un indicateur parmi tant d’autres toutefois celui-ci n’est que la pointe de l’iceberg des indicateurs de vulnérabilité ou de forces qui caractérisent le territoire et sa population. Voici une liste non-exhaustive de différents indicateurs qui sont importants à considérer dans l’évaluation de la vulnérabilité du territoire.

Catégorie	Critères de vulnérabilité
1. Indice de vitalité économique	1. Revenu médian des particuliers 18 ans et plus 2. Taux de travailleurs 25-64 ans 3. Taux d’accroissement annuel moyen de la population sur une période de 5 ans
2. Société	1. Scolarisation et diplomation 2. Moyenne Indice de milieu socio-économique (Rang décile sur 10) Écoles primaires 3. Moyenne Indice du seuil de faible revenu (Rang décile sur 10) Écoles primaires 4. Palmarès des écoles secondaires 5. Niveau d’étude complété pour la population âgée de 25 à 64 ans dans les ménages privés (Recensement 2021) 6. Santé physique 7. Santé mentale 8. Défavorisation sociale 9. Défavorisation matérielle 10. Inactivité 11. EQDEM
3. Démographie	1. Population totale 2. Évolution et projection de la population pour trois groupes d’âge, MRC du Domaine-du-Roy (incluant Mashteuiatsh) 3. Naissances 4. Décès 5. Taux de variation par municipalités 6. Solde migratoire interrégional 2011-2036 7. Population autochtone 8. Densité de la population au Km carré 9. Age moyen de la population (2021) 10. Age médian de la population (2021) 11. Nombre moyen d'enfants dans les familles de recensement avec enfants (2021) 12. Types de familles (2021)
4. Économie et employabilité	1. Revenu médian après impôt des familles, selon le type de famille, MRC et ensemble du Québec Famille en couple 2. Revenu médian après impôt des familles, selon le type de famille, MRC et ensemble du Québec (famille monoparentale) 3. Taux de faible revenu 4. Revenu disponible par habitant 5. Taux de chômage 6. Poids démographique et poids économique 7. Indice de diversité industrielle, selon les régions administratives, 2018 et 2023 8. Répartition de l’emploi par domaine de fabrication, selon les régions administratives, 2023
5. Habitation	1. Valeur foncière moyenne des résidences unifamiliales (2025) 2. Mode d’occupation du logement : ménages propriétaires (avec et sans hypothèques) et locataires (logement subventionné ou non) – 2021 3. Age du parc immobilier 4. Pourcentage de revenu consacré aux frais de logement 5. Besoins impérieux en matière de logement
6. Milieu de vie	1. Revenus des municipalités 2. Masse salariale pour 200 employés municipaux et MRC 3. Services de proximité

Indice de vitalité économique ³

1.1 Revenu médian des particuliers 18 ans et plus⁴

Figure 10
Revenu d'emploi médian des 25-64 ans, MRC du Québec, 2023

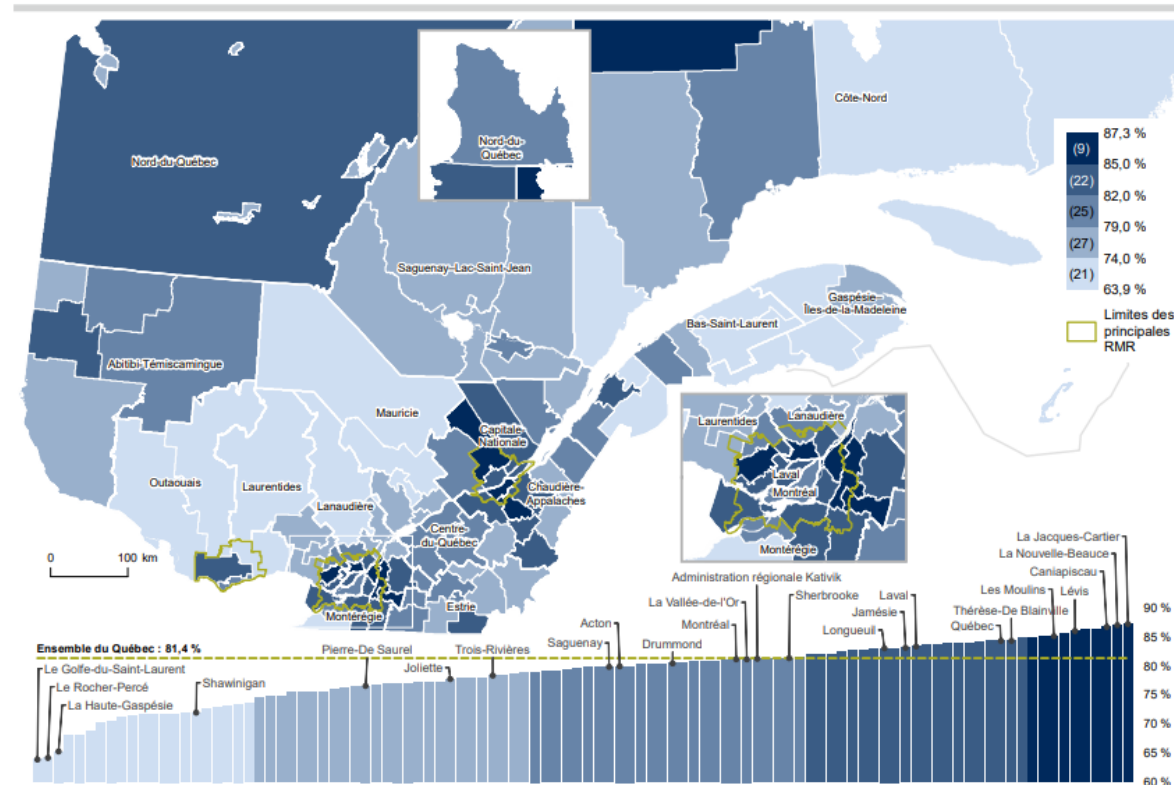


1.2 Taux de travailleurs 25-64 ans

	MRC Domaine du Roy	SLSJ	Au Québec
Taux de travailleurs 25-64 ans (2022)	75,70%	76,90%	80,80%

Taux de travailleurs des 25-64 ans, MRC du Québec, 2023⁵

Figure 6
Taux de travailleurs de 25 à 64 ans, MRC du Québec, 2023



³ <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/coup-oeil-saguenay-lac-saint-jean-2025.pdf>

⁴ <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/evolution-marche-travail-mrc-2023.pdf>

⁵ <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/evolution-marche-travail-mrc-2023.pdf>

1.3 Taux d’accroissement annuel moyen de la population pour 1000

	MRC Domaine du Roy	SLSJ	Au Québec
Taux d’accroissement annuel moyen de la population pour 1000 (2023-2024)	2,3	18,2	23,2

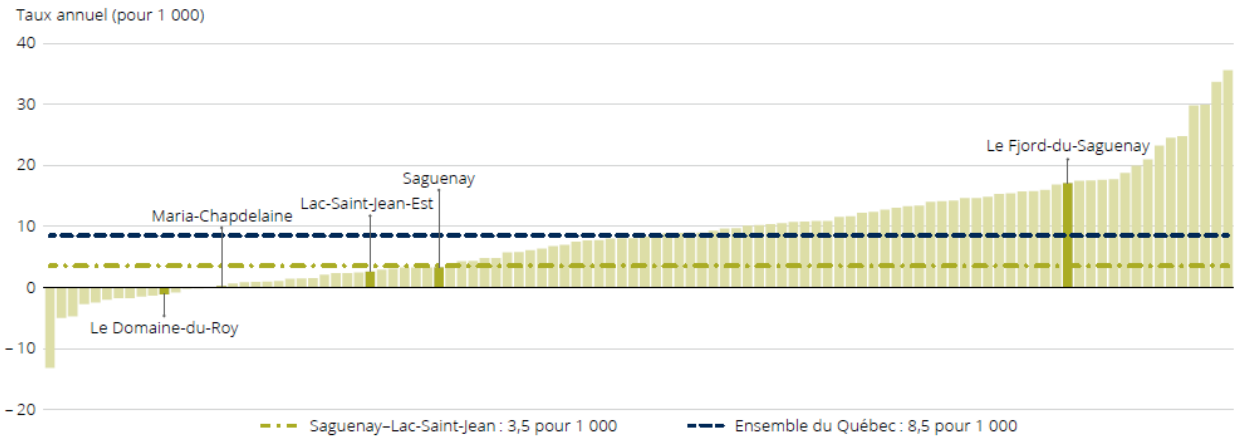
Statistiques des MRC de la région, Saguenay-Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec

	Population au 1 ^{er} juillet 2024 ^p		Revenu disponible par habitant 2023 ^p		Taux de travailleurs de 25-64 ans 2023 ^p		Valeur foncière moyenne des résidences unifamiliales 2025 ¹
	n	TAA ² 2023-2024 pour 1000	\$	Variation 2023/2022 en %	%	Écart 2023-2022 en points de %	
Le Domaine-du-Roy	31 543	2,3	34 411	1,1	77,2	1,5	230 353
Maria-Chapdelaine	24 363	-0,3	33 267	1,0	77,3	1,6	194 128
Lac-Saint-Jean-Est	53 782	7,0	33 936	0,6	77,9	1,1	254 058
Saguenay	152 341	21,2	34 996	1,0	79,9	1,5	301 936
Le Fjord-du-Saguenay	24 739	18,2	34 885	1,2	78,8	1,5	270 802
Ensemble de la région	286 768	14,3	34 572	1,0	78,9	1,4	269 574
Ensemble du Québec	9 056 044	23,2	36 531	2,0	81,4	0,6	474 001

p Donnée provisoire.
1. Selon l'exercice financier des municipalités. Les valeurs foncières uniformisées pour l'exercice financier d'une municipalité donnée reflètent le niveau général des valeurs établies selon les conditions du marché immobilier telles qu'elles existaient 18 mois avant le début de l'exercice financier.
2. Taux d'accroissement annuel, calculé en faisant le rapport entre la variation annuelle de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée et la population moyenne de la période.
Sources : Voir la page suivante.

Taux d’accroissement annuel de la population, MRC du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble des MRC du Québec, 2019-2020⁶

Taux d'accroissement annuel de la population, MRC du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble des MRC du Québec, 2019-2020⁶



Sources : Institut de la statistique du Québec.
Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2021). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 8.1.3 Population totale et taux d’accroissement annuel⁷

Tableau 8.1.3

Population totale et taux d'accroissement annuel, MRC¹, régions administratives et ensemble du Québec, 2020 à 2024

Code	MRC par régions administratives	Code typo. ²	Population au 1 ^{er} juillet					Taux d'accroissement annuel ³			
			2020	2021	2022 ^r	2023 ^r	2024 ^p	2020-2021	2021-2022 ^r	2022-2023 ^r	2023-2024 ^p
			n					pour 1 000			
01	Bas-Saint-Laurent		197 815	199 319	200 929	202 605	204 892	7,6	8,0	8,3	11,2
07	La Matapédia	5	17 418	17 620	17 760	17 823	17 842	11,5	7,9	3,5	1,1
08	La Matanie	5	20 900	20 907	21 208	21 295	21 222	0,3	14,3	4,1	−3,4
09	La Mitis	4	18 172	18 374	18 504	18 552	18 557	11,1	7,1	2,6	0,3
10	Rimouski-Neigette	4	57 247	57 459	57 899	58 639	60 265	3,7	7,6	12,7	27,3
11	Les Basques	4	8 616	8 843	8 975	9 025	9 044	26,0	14,8	5,6	2,1
12	Rivière-du-Loup	5	35 168	35 472	35 667	36 068	36 395	8,6	5,5	11,2	9,0
13	Témiscouata	5	19 277	19 527	19 730	19 818	19 978	12,9	10,3	4,5	8,0
14	Kamouraska	5	21 017	21 117	21 186	21 385	21 589	4,7	3,3	9,3	9,5
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean		276 216	276 563	279 422	282 690	286 768	1,3	10,3	11,6	14,3
91	Le Domaine-du-Roy	5	30 997	31 083	31 398	31 469	31 543	2,8	10,1	2,3	2,3
92	Maria-Chapdelaine	5	24 220	24 168	24 195	24 370	24 363	−2,1	1,1	7,2	−0,3
93	Lac-Saint-Jean-Est	4	52 406	52 677	53 087	53 409	53 782	5,2	7,8	6,0	7,0
941	Saguenay	4	145 796	145 402	146 858	149 150	152 341	−2,7	10,0	15,5	21,2
942	Le Fjord-du-Saguenay	4	22 797	23 233	23 884	24 292	24 739	18,9	27,6	16,9	18,2

⁶ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2021), *Bulletin statistique régional* p.3.

⁷ <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2025.pdf> p.122

2. Société

2.1 Scolarisation et diplomation

	Cohorte (année d'entrée et suivi sur 7 ans)						
					Cible établie dans le PEVR*		
	2013-2020	2014-2021	2015-2022	2016-2023	2017-2024	2018-2025	2019-2026
Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en cinq ans après l'entrée au secondaire (CSS Pays-des-Bleuets)	66,0%	64,2%	72,0%	67,2%	-	-	-
Saguenay Lac-St-Jean	-	68,3%	73,1%	71,2%	-	-	-
Ensemble du Québec	-	72,7%	76,2%	77,1%	-	-	-
Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en sept ans après l'entrée au secondaire (CSS Pays-des-Bleuets)	76,3%	76,1%	78,0%	78,0%	77,5%	78,2%	79,7%
Saguenay Lac-St-Jean	-	80,5%	82,3%	-	-	-	-
Ensemble du Québec	-	82,1%	84,1%	-	-	-	-
Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en sept ans après l'entrée au secondaire des garçons (CSS Pays-des-Bleuets)	70,5%	70,6%	79,2%	76,4%	71,8%	72,4%	73,0%
Saguenay Lac-St-Jean	-	74,5%	77,5%	-	-	-	-
Ensemble du Québec	-	77,6%	80,1%	-	-	-	-

*Plan d’engagement vers la réussite

2.2 Moyenne Indice de milieu socio-économique (Rang décile sur 10) Écoles primaires

2.3 Moyenne Indice du seuil de faible revenu (Rang décile sur 10) Écoles primaires

Indices de défavorisation - 2024-2025

721000 Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (721000)
Écoles primaires

Code de l'école	Nom de l'école	Indice du seuil de faible revenu	Rang décile (SFR)	Indice de milieu socio-économique	Rang décile (IMSE)	Nombre d'élèves (30/09/2024)
721006	École Boijoli--des Deux-Lacs (721006)	4,67	2	16,61	9	60
721009	École de la Rivière (721009)	1,70	1	7,60	5	44
721011	École Benoit-Duhamel (721011)	8,14	5	9,95	7	294
721012	École Notre-Dame (721012)	9,76	6	11,47	8	287
721014	École Jolivet--L'Arbrisseau (721014)	9,79	6	13,76	9	126
721030	École Maria-Goretti (721030)	13,03	7	10,15	7	89
721031	École Carrefour étudiant (721031)	4,92	2	7,92	5	102
721032	École Hébert (721032)	4,72	2	9,36	6	240
721033	École Monseigneur Bluteau (721033)	4,04	2	7,05	5	249
721035	École Jeanne-Mance--Pie XII (721035)	3,05	1	11,76	8	198
721051	École Sainte-Marie (721051)	5,61	3	10,68	7	231
721053	École Jean XXIII--Saint-Lucien (721053)	9,73	6	8,51	6	52
721056	École Sainte-Lucie (721056)	5,24	3	7,97	5	135
721059	École Notre-Dame-de-Lourdes (721059) 2020	10,72	6	2,91	1	76
721074	École Sacré-Coeur--Sainte-Thérèse (721074)	8,52	5	7,92	5	502
721078	École Bon-Pasteur (721078)	1,34	1	8,21	6	78
721080	École Notre-Dame-des-Angees--Saint-Louis-de-Gonzague (721080)	5,98	3	14,38	9	389
721083	École La Source--Les Prés Verts (721083)	0,32	1	17,41	10	49

721000 Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (721000)
Écoles secondaires

Code de l'école	Nom de l'école	Indice du seuil de faible revenu	Rang décile (SFR)	Indice de milieu socio-économique	Rang décile (IMSE)	Nombre d'élèves (30/09/2024)
721016	École Cité étudiante (721016)	7,52	3	11,53	8	719
721039	Polyvalente des Quatre-Vents (721039)	5,60	2	9,33	6	757
721061	Polyvalente de Normandin (721061)	6,75	3	8,83	5	523
721085	École secondaire des Grandes-Rivières (721085)	6,30	2	10,43	7	863

Source : MEQ, SNI, DGI, DIS, compilation spéciale des données du recensement canadien de 2016 (production mars 2025).

Note : Les écoles sont classées sur une échelle allant de 1 à 10, le rang 1 étant considéré comme le moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé. Les écoles institutionnelles avec entente MEQ-MSSS ne sont pas diffusées, de même que les écoles avec moins de 30 élèves présents au 30 septembre. Il n'y a pas d'indices de défavorisation pour les commissions scolaires à statut particulier (Littoral, crie, Kativik), de même que pour les établissements d'enseignement privés et les écoles gouvernementales.

2.4 Palmarès des écoles secondaires⁸

RÉDUIRE Comparez jusqu'à CINQ écoles avec l'outil comparateur	SUPPRIMER Quatre-Vents Saint-Félicien	SUPPRIMER Normandin Normandin	SUPPRIMER Jean-Dolbeau Dolbeau-Mistassini	SUPPRIMER Cité étudiante Roberval	SUPPRIMER Marie-Reine-du-Clergé Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
SECTEUR RÉSEAU	FRANCOPHONE PUBLIC	FRANCOPHONE PUBLIC	FRANCOPHONE PUBLIC	FRANCOPHONE PUBLIC	FRANCOPHONE PRIVÉ
Nombre d'élèves EHDAA (% d'élèves)	775 37,9%	487 28,3%	868 42,2%	703 41,7%	318 24,5%
PALMARÈS	2024TEND.	2024TEND.	2024TEND.	2024TEND.	2024TEND.
COTE GLOBALE CLASSEMENT	6,8 /10 132 /465	4,9 /10 348 /465	4,7 /10 367 /465	2,5 /10 458 /465	4,4 /10 390 /465
RÉSULTATS (%)					
Langue d'enseignement	73,7	69,5	63,6	59,3	63,9
Langue seconde	78,6	77,0	81,6	75,1	73,1
Science et technologie	73,6	67,1	66,4	59,4	69,8
Mathématiques	83,8	70,3	69,7	74,9	73,2
AUTRES FACTEURS (%)					
Taux d'échec	7,5	21,4	25,3	33,8	20,4
Surestimation	0,7	3,8	2,3	6,6	4,2
Écarts sexes : langue	F 1,9	F 2,7	F 1,5	F 8,8	F 1,6
Écarts sexes : math.	F 5,1	M 8,1	M 0,9	F 4,5	M 14,6
Taux de retard	44,4	26,3	38,8	40,3	21,4

2.5 Niveau d'étude complété pour la population âgée de 25 à 64 ans dans les ménages privés (Recensement 2021)

	MRC Domaine du Roy	%	SLSJ	%	Au Québec	%
Sans diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence	2 855	19%	22 495	16%	642 800	14%
Avec un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence	12 145	80%	115 020	83%	3 791 730	85%
Certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires (école de métier, cegep, préuniversitaire)	10 610	70%	100 675	73%	3 156 515	71%
Baccalauréat	1 710	11%	17 440	13%	802 755	18%
Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat	205	1%	1 965	1%	119 460	3%
Maîtrise	300	2%	4 265	3%	302 065	7%

2.6 Analphabétisme

« Rappelons que le Québec se classe sous le résultat moyen (48 %) pour cet exercice international avec un peu plus de 53 % de sa population de 16 à 65 ans ne franchissant pas le seuil acceptable en littératie, soit le niveau 3 (sur une échelle de 0 à 5). »⁹

Résultats pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean

Tableau 19

Indice de littératie sous le niveau 3 pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean		
	2016	2021
Région – Saguenay-Lac-Saint-Jean	55,7 %	54,8 %
MRC - Maria-Chapdelaine	60,5 %	59,2 %
MRC - Domaine-du-Roy	58,1 %	57,0 %
MRC - Lac-Saint-Jean-Est	56,6 %	55,9 %
Ville - Saguenay	53,7 %	52,9 %

⁸ <https://www.journaldequebec.com/2025/11/15/le-palmares-2025-des-ecoles-secondaires-du-quebec>

⁹ https://fondationalphabetisation.org/wp-content/uploads/2023/01/FPAL36_Etude-litteratie-au-Quebec_20230118-2.pdf

2.7 Santé physique

Dans les chiffres des moyennes par ailleurs une augmentation des problèmes de santé chroniques dans son ensemble entre 2012 et 2022.

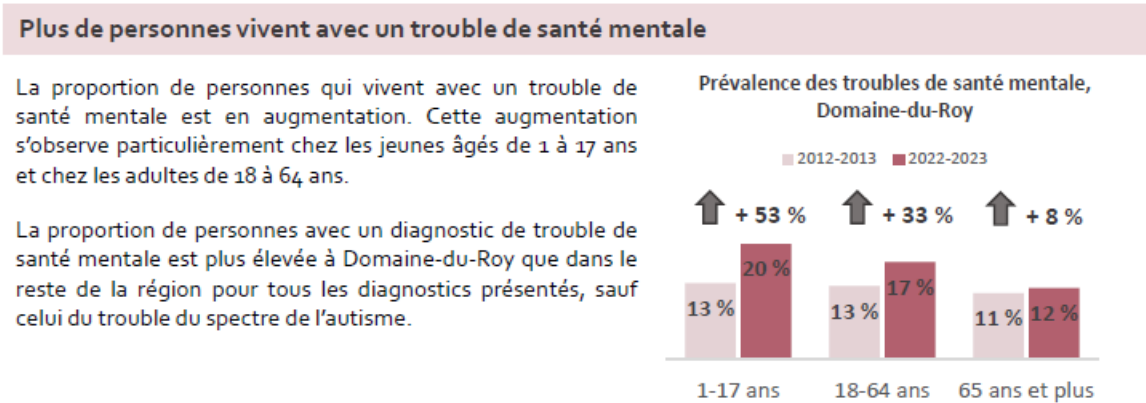
Évolution de la prévalence ajustée de certains problèmes de santé chroniques dans le RLS du Domaine-du-Roy selon l'année financière et comparaison avec le Saguenay-Lac-Saint-Jean

Problèmes de santé chroniques	Nombre de personnes ¹			Prévalence ajustée selon l'âge (%)				SLSJ
	2012-2013	2022-2023	Tendance	2012-2013	2022-2023	Tendance	Écart avec le reste de la région	2022-2023
Diabète (types 1 et 2) (20 ans et +)	2 355	3 120	⬆️	8,4 %	9,3 %		(+)	8,6 %
Hypertension artérielle (20 ans et +)	7 460	8 420	⬆️	27 %	25 %		(+)	24 %
Maladies vasculaires cérébrales (20 ans et +)	670	910	⬆️	2,4 %	2,6 %			2,8 %
Cardiopathies ischémiques (20 ans et +)	2 625	2 835	⬆️	9,2 %	8,0 %	⬆️	(-)	8,7 %
Insuffisance cardiaque (40 ans et +)	555	695	⬆️	3,0 %	2,9 %		(-)	3,2 %
Maladies pulmonaires obstructives chroniques (35 ans et +)	2 350	2 755	⬆️	11 %	11 %		(-)	12 %
Asthme (1 an et +)	3 145	4 035	⬆️	10 %	13 %	⬆️	(-)	17 %

⬆️⬆️ indiquent que l'augmentation ou la diminution observée est statistiquement significative.
(+) ou (-) indique que la prévalence du RLS est statistiquement plus ou moins élevée que celle du reste de la région.
¹ En 2016, la Régie de l'assurance maladie du Québec a procédé à la modernisation de son système de facturation des services médicaux rémunérés à l'acte, ce qui a entraîné une diminution de la saisie des codes de diagnostic dans ce fichier. Par conséquent, les résultats de cet indicateur doivent être interprétés avec prudence à partir de l'année financière 2016-2017, car les prévalences sont parfois sous-estimées.

2.8 Santé mentale

En augmentation par rapport à 2012-2013 en tout point.

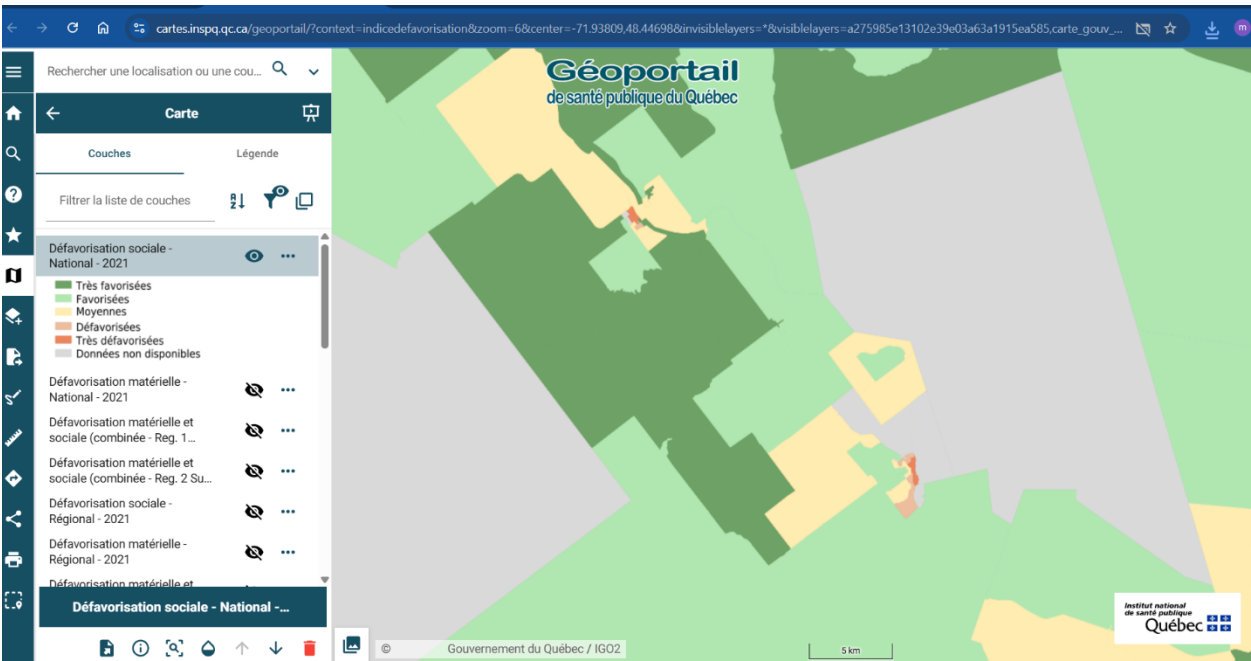


Évolution de la prévalence de certains troubles de santé mentale chez les résidents du RLS du Domaine-du-Roy selon l'année financière et comparaison avec la région

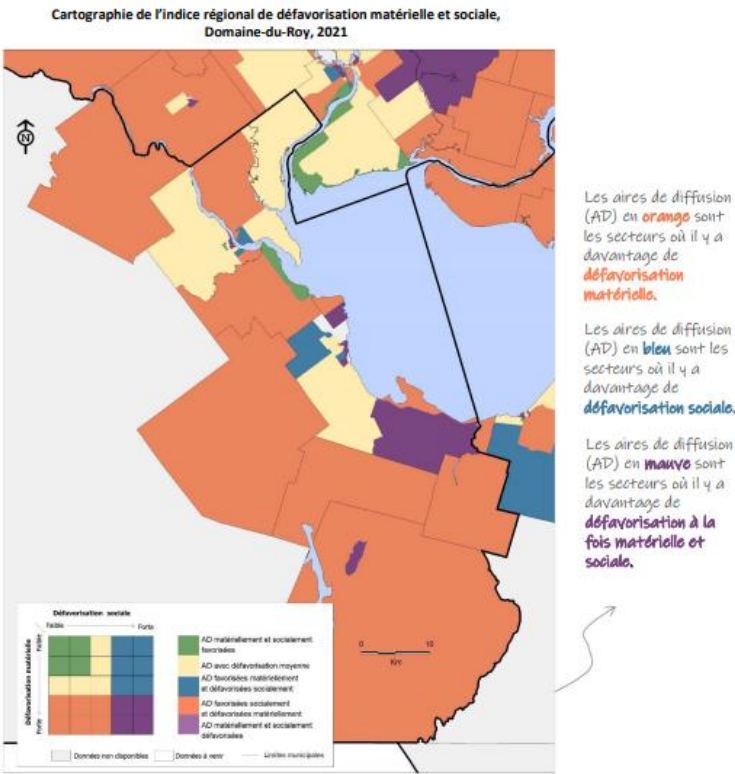
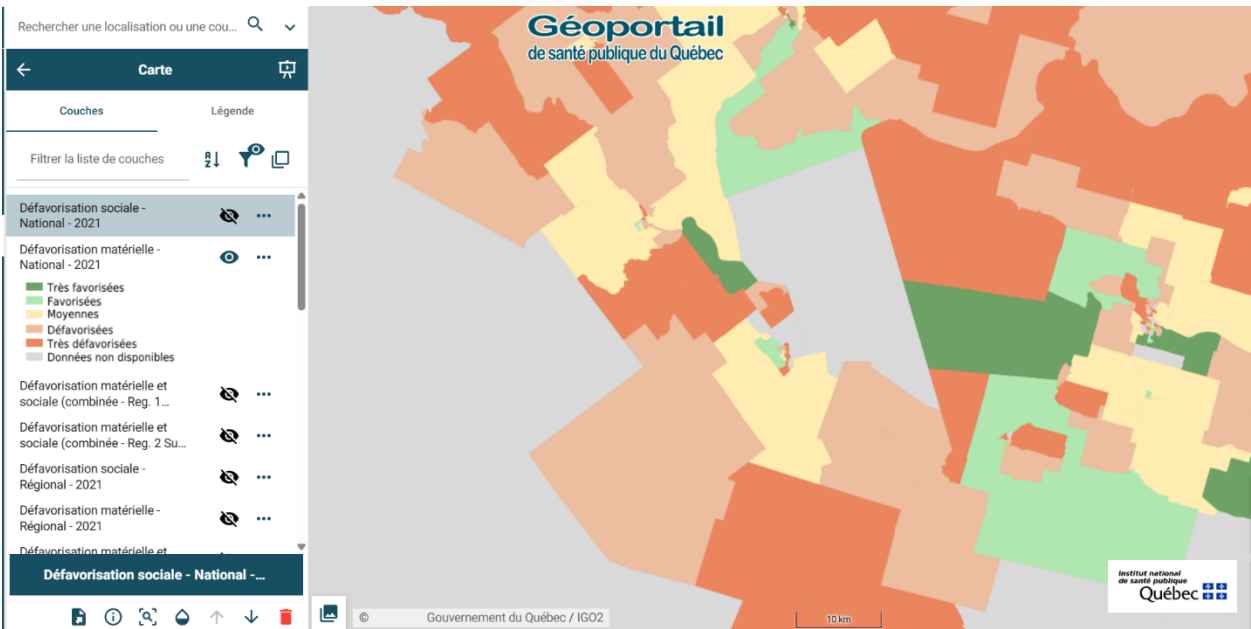
	Nombre de personnes ¹			Prévalence ajustée selon l'âge (%)				SLSJ
	2012-2013	2022-2023	Tendance	2012-2013	2022-2023	Tendance	Écart avec le reste de la région	2022-2023
Troubles anxio-dépressifs (1 an et plus)	2 115	3 135	⬆️	6,8 %	10 %	⬆️	(+)	8,5 %
Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (1 à 24 ans)	545	590	⬆️	6,6 %	7,2 %		(+)	5,7 %
Trouble du spectre de l'autisme (1 à 24 ans)	30	90	⬆️	0,4 %*	1,2 %	⬆️		1,4 %
Alzheimer et autres troubles cognitifs majeurs (40 ans et plus)	465	700	⬆️	2,6 %	2,7 %		(+)	2,3 %
Au moins un trouble de santé mentale (1 an et plus)	3 860	5 085	⬆️	12 %	17 %	⬆️	(+)	15 %

⬆️ indique que l'augmentation observée est statistiquement significative.
(+) indique que la prévalence du RLS est statistiquement plus élevée que celle du reste de la région.
¹ En 2016, la Régie de l'assurance maladie du Québec a procédé à la modernisation de son système de facturation des services médicaux rémunérés à l'acte, ce qui a entraîné une diminution de la saisie des codes de diagnostic dans ce fichier. Par conséquent, les résultats de cet indicateur doivent être interprétés avec prudence à partir de l'année financière 2016-2017, car les prévalences sont parfois sous-estimées.
* Donnée imprécise à interpréter avec prudence.

2.9 Indice de défavorisation sociale



2.10 Indice de défavorisation matérielle



Source : Institut national de santé publique du Québec, *Indice de défavorisation matérielle et sociale* compilé par le Bureau d'information et d'études en santé des populations (BIESP) à partir des données des recensements canadiens de 1991, 1996, 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021 [https://www.inspq.qc.ca/defavorisation/indice-de-defavorisation-materielle-et-sociale].

2.11 Inactivité

L'adoption de saines habitudes de vie et le développement d'environnements les favorisant constituent des éléments majeurs pour assurer le maintien et l'amélioration de la santé physique et mentale de la population.

Encourager un mode de vie physiquement actif chez les enfants

En 2022, chez les enfants de la maternelle 5 ans au Saguenay-Lac-Saint-Jean :

44 % étaient actifs ou moyennement actifs physiquement dans leur temps libre.

13 % passaient en moyenne 2 heures et plus par jour à regarder ou à utiliser les écrans.

90 % dormaient en moyenne 9 heures ou plus, mais moins de 12 heures par jour.

63 % avaient souvent fréquenté un parc public avec aires de jeux dans la dernière année.

29 % avaient souvent fréquenté un aréna ou un terrain de sport dans la dernière année.

24 % avaient souvent fréquenté une piscine publique, une pataugeoire ou des jeux d'eau dans la dernière année.

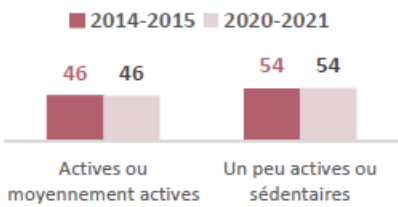
Une faible distance entre les lieux de résidence et les infrastructures comme les parcs, les terrains de jeux, les piscines ou les patinoires facilite la pratique d'activités physiques.

Augmenter la pratique de l'activité physique dans la population

46 % des personnes âgées de 15 ans et plus à Domaine-du-Roy étaient **actives physiquement ou moyennement actives en combinant l'activité physique de loisir et de transport** en 2020-2021.

Cette proportion est statistiquement comparable à celle de la région. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, cette proportion n'a pas varié depuis 2014-2015 et elle est un peu plus élevée chez les 25 à 44 ans (53 %).

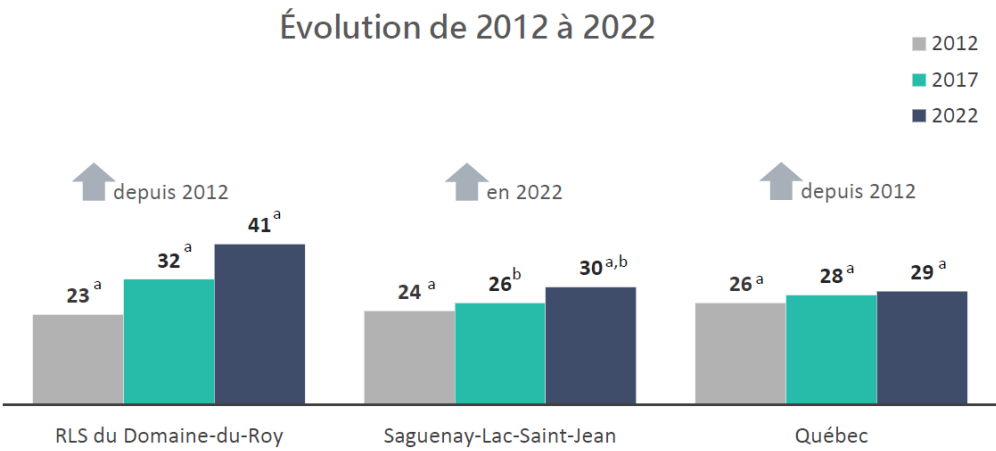
% des personnes âgées de 15 ans et plus selon le niveau d'activités physiques de loisir et de transport au Saguenay-Lac-Saint-Jean



Sources : Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé de la population 2020-2021; Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de la maternelle 2022; Enquête de santé du Saguenay-Lac-Saint-Jean 2018; Ministère de la Santé et des Services sociaux, I-CLSC.

2.12 EQDEM

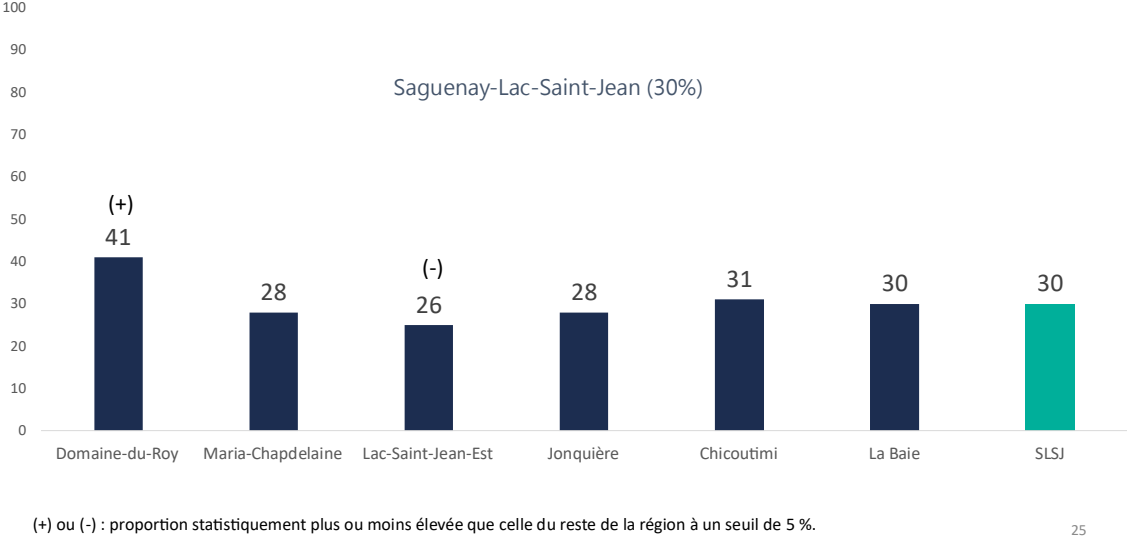
% d'enfants vulnérables dans au moins un domaine de développement



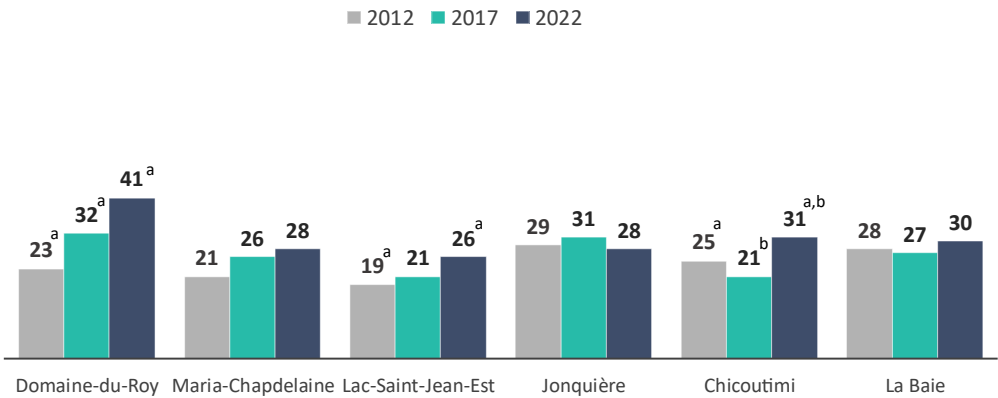
a,b,c: un même exposant indique une différence statistique significative entre les cycles d'enquêtes sur un même territoire.

Source : Institut de la Statistique du Québec, Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle, 2012, 2017, 2022 (extrait de l'Infocentre de santé publique).

Proportion d'enfants de la maternelle considérés vulnérables dans au moins un domaine de développement en 2022 selon le territoire de réseau local de services (RLS)



Évolution de la % d'enfants de la maternelle considérés vulnérables dans au moins un domaine de développement selon le territoire de réseau local de services

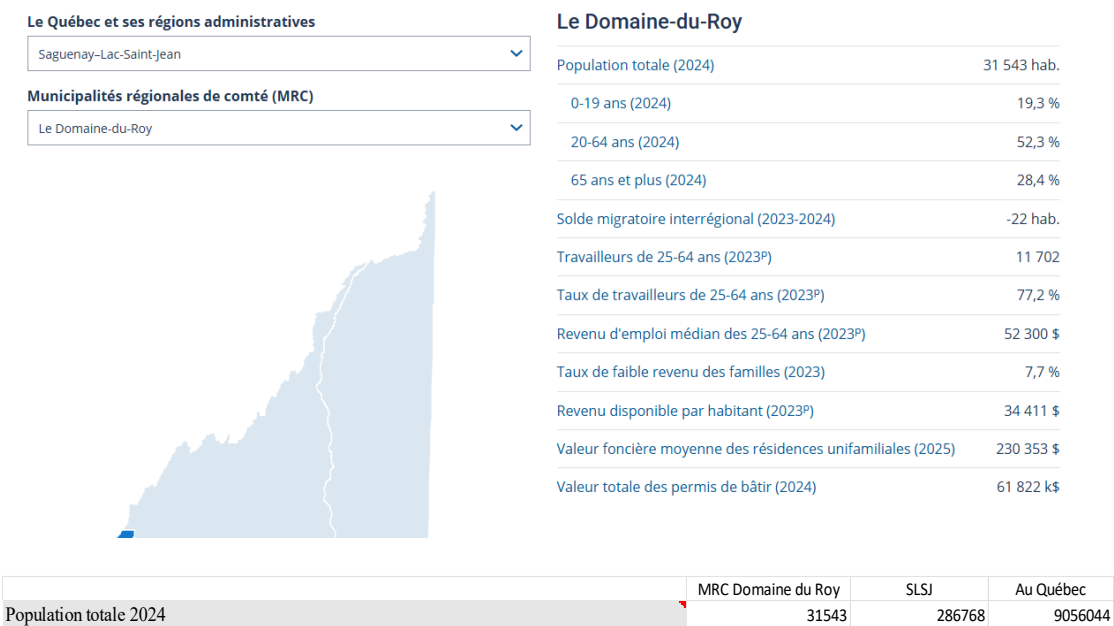


a,b,c: un même exposant indique une différence statistique significative entre les cycles d'enquêtes sur un même territoire.

3. Démographie

3.1 Population totale

Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions



3.2 Évolution et projection de la population pour trois groupes d'âge, MRC du Domaine-du-Roy (incluant Mashteuiatsh)¹⁰

Figure 4 Évolution et projection de la population pour trois groupes d'âge, MRC du Domaine-du-Roy (%)

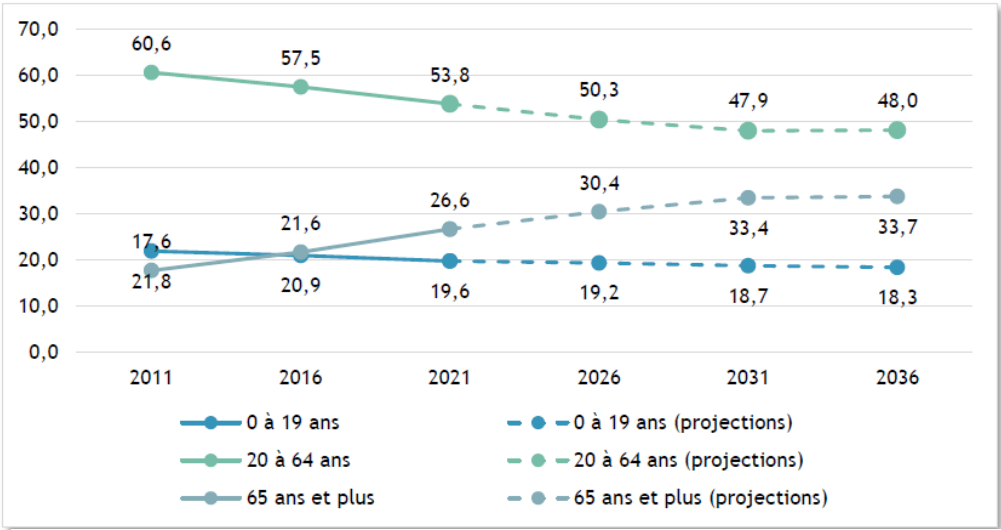
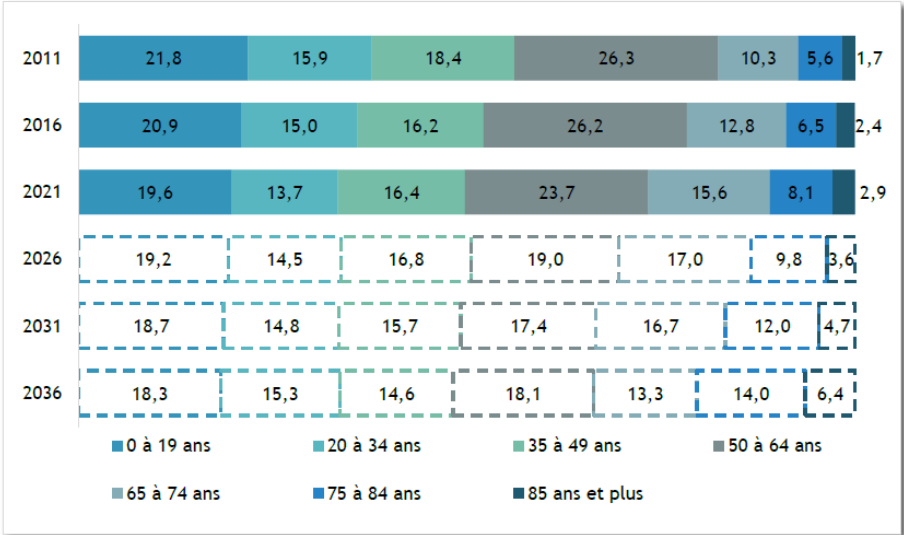
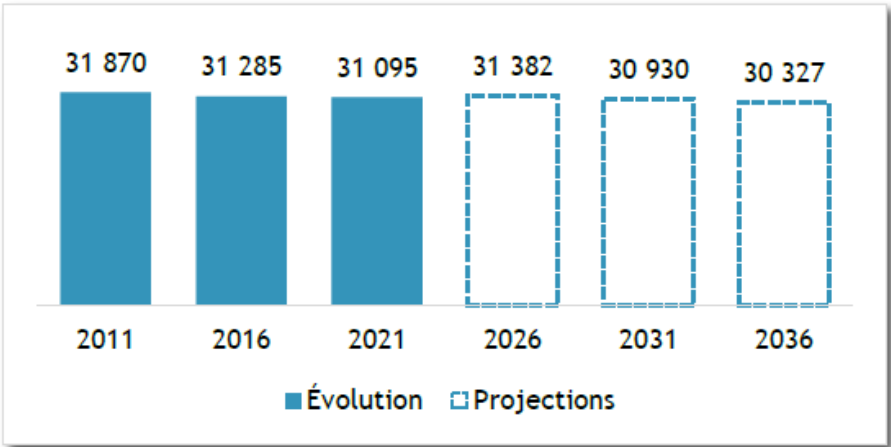


Figure 5 Évolution et projection de la population pour sept groupes d'âge, MRC du Domaine-du-Roy (%)



¹⁰ Simard, J.-G., Gaudreau Lavoie, É., Thivierge, J. et Lepage, P. (2023), p.18

Figure 2 Évolution et projection de la population totale, MRC du Domaine-du-Roy (nombre)



3.3 Naissances par MRC, Québec, 2002-2022¹¹

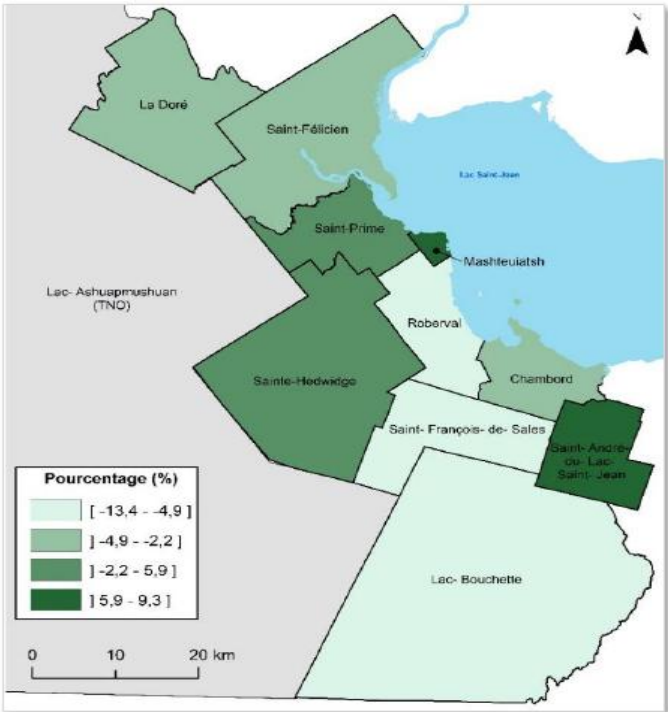
Année de référence	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ^p
Saguenay-Lac-St-Jean	2697	2755	2630	2527	2490	2494	2380	2659	2 389
MRC du Domaine-du-Roy	282	318	265	264	271	267	225	282	247

3.4 Décès par MRC, Québec, 2002-2022¹²

Année de référence	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ^p
Saguenay-Lac-St-Jean	2 510	2 432	2 272	2 471	2 597	2 608	2 726	2 675	2 956
MRC du Domaine-du-Roy	286	280	245	283	296	281	316	333	341

3.5 Taux de variation de la population par municipalités, 2011-2036¹³

Figure 3 Taux de variation de la population par municipalités, 2011-2036



¹¹ Institut de la statistique du Québec (2024).

¹² Institut de la statistique du Québec (2024).

¹³ Simard, J.-G., Gaudreau Lavoie, É., Thivierge, J. et Lepage, P. (2023), p.17.

3.6 Solde migratoire interrégional (2023-2024)

	MRC Domaine du Roy	SLSJ
Solde migratoire interrégional (2023-2024)	.-22 habitant	725 habitants

3.7 Population autochtone

	MRC Domaine du Roy
Population autochtone (2021)	2230
En pourcentage	7%
À Roberval la population autochtone compte 1010 personnes qui représente 11%	

3.8 Densité de la population au Km carré

	MRC Domaine du Roy	%	SLSJ	%	Au Québec	%
Densité de la population au Km carré	1,8		2,9		6,5	
	MRC Domaine du Roy	%	SLSJ	%	Au Québec	%
Densité de la population au Km carré	1,8		2,9		6,5	

3.9 Age moyen de la population (2021)

	MRC Domaine du Roy	SLSJ	Au Québec
3.9 Age moyen de la population (2021)	46,4	45,2	42,8

3.10 Age médian de la population (2021)

	MRC Domaine du Roy	SLSJ	Au Québec
Age médian de la population (2021)	50,4	47,2	43,2

3.11 Nombre moyen d'enfants dans les familles de recensement avec enfants (2021)

	MRC Domaine du Roy	SLSJ	Au Québec
3.11 Nombre moyen d'enfants dans les familles de recensement avec enfants (2021)	1,8	1,8	1,8

3.12 Types de familles (2021)

	MRC Domaine du Roy	%	SLSJ	%	Au Québec	%
Total des familles comptant un couple	7620	86%	69240	87%	1939635	83%
Couples mariés	4185	55%	36515	53%	1111625	57%
avec enfants	1025	24%	10070	28%	502020	45%
sans enfants	3170	76%	26290	72%	609605	55%
Couples en union libre	3435	45%	32730	47%	828005	43%
Total familles monoparentales	1265	14%	10360	13%	383775	17%
dans laquelle le parent est une femme	880	70%	7125	69%	284025	74%
dans laquelle le parent est un homme	390	31%	3235	31%	99755	26%

4 Économie et employabilité

4.1 Revenu médian après impôt des familles¹, selon le type de famille², MRC³ et ensemble du Québec¹⁴ Famille en couple

Revenu médian après impôt des familles¹, selon le type de famille²,
MRC³ et ensemble du Québec

S'abonner à ce contenu

Type de famille de recensement
Famille comptant un couple

Composition du type de famille
Total - avec ou sans enfants

Télécharger

			2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
			\$ constants de 2023	\$ constants de 2023	\$ constants de 2023	\$ constants de 2023	\$ constants de 2023	\$ constants de 2023	\$ constants de 2023
91	Le Domaine-du-Roy	02-Saguenay--Lac-Saint-Jean	85 055	87 385	89 081	93 640	94 322	93 665	91 520
...									
Ensemble de Quebec			91 761	93 815	95 752	100 580	100 531	101 480	100 140
02	Saguenay--Lac-Saint-Jean		88 154	90 243	92 358	95 954	96 886	97 196	95 650

4.2 Revenu médian après impôt des familles¹, selon le type de famille², MRC³ et ensemble du Québec (famille monoparentale)

Revenu médian après impôt des familles¹, selon le type de famille²,
MRC³ et ensemble du Québec

S'abonner à ce contenu

Type de famille de recensement
Famille monoparentale

Composition du type de famille
Total - avec enfants

Télécharger

			2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
			\$ constants de 2023	\$ constants de 2023	\$ constants de 2023	\$ constants de 2023	\$ constants de 2023	\$ constants de 2023	\$ constants de 2023
91	Le Domaine-du-Roy	02-Saguenay--Lac-Saint-Jean	51 684	54 498	56 612	62 412	63 112	63 143	62 730
			56 066	58 297	60 192	64 031	64 082	64 637	63 730
0, ...									
Ensemble de Quebec			55 763	57 582	58 944	63 765	62 755	63 342	62 100

4.3 Taux de faible revenu¹

Taux de faible revenu¹, selon le type de famille², MRC³ et ensemble du Québec

S'abonner à ce contenu

Type de famille de recensement
Ensemble des familles

Composition du type de famille
Total - avec ou sans enfants

Télécharger

			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
			%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
93	Lac-Saint-Jean-Est	02-Saguenay--Lac-Saint-Jean	6,3	6,6	6,5	5,9	5,8	5,5	5,5	4,3	5,6	5,1	5,7
91	Le Domaine-du-Roy	02-Saguenay--Lac-Saint-Jean	8,4	8,6	8,4	7,5	7,7	7,5	5,9	7,3	7,2	7,2	7,7
942	Le Fjord-du-Saguenay	02-Saguenay--Lac-Saint-Jean	5,8	5,8	5,8	5,3	5,3	5,1	4,8	4,6	5,7	5,6	5,9
92	Maria-Chapdelaine	02-Saguenay--Lac-Saint-Jean	7,1	7,0	7,1	6,6	6,7	6,3	5,9	5,1	6,4	6,4	6,4
941	Saguenay	02-Saguenay--Lac-Saint-Jean	6,2	6,5	6,3	6,0	5,8	5,4	5,2	4,2	4,9	4,8	5,1

¹⁴ https://statistique.quebec.ca/fr/document/revenu-median-apres-impot-des-familles-par-region-administrative-et-par-mrc/tableau/revenu-median-apres-impot-des-familles-selon-le-type-de-famille-mrc-et-ensemble-du-quebec#tri_coln1=10&tri_coln2=5

4.4 Revenu disponible par habitant

Tableau 8.2.2

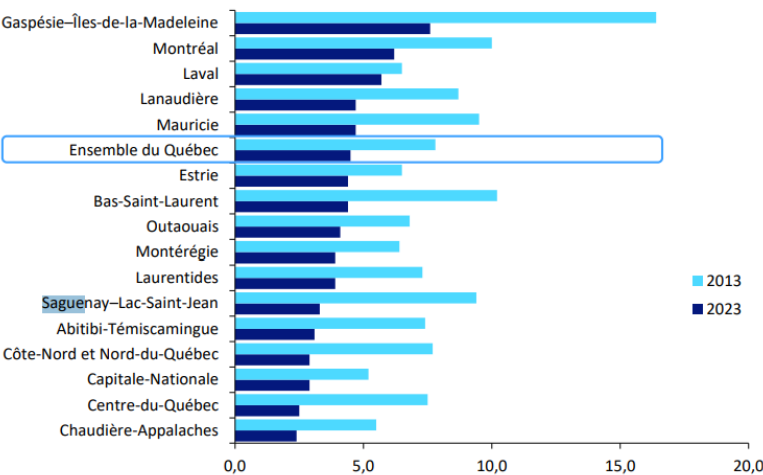
Revenu disponible par habitant, régions administratives, MRC¹ et ensemble du Québec, 2018 à 2023

Code MRC par régions administratives	Code typo. ²	2018 ^r	2019 ^r	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r	2023 ^p	Variation 2023/ 2022	TCAM 2023/ 2018
		\$						%	
01	Bas-Saint-Laurent	27 162	28 017	30 210	30 979	32 627	32 917	0,9	3,9
07	La Matapédia	25 076	26 022	28 294	29 011	30 840	31 094	0,8	4,4
08	La Matanie	26 051	27 346	29 092	30 278	31 511	31 664	0,5	4,0
09	La Mitis	25 742	26 488	28 448	28 949	30 381	30 757	1,2	3,6
10	Rimouski-Neigette	28 555	29 254	31 628	32 511	34 270	34 332	0,2	3,8
11	Les Basques	26 064	27 318	29 658	30 063	30 399	31 307	3,0	3,7
12	Rivière-du-Loup	28 277	29 271	31 676	31 936	33 867	34 543	2,0	4,1
13	Témiscouata	26 211	26 719	28 833	30 204	31 774	32 123	1,1	4,2
14	Kamouraska	26 939	27 684	29 609	30 407	32 371	32 348	-0,1	3,7
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	27 905	28 934	31 314	32 561	34 242	34 572	1,0	4,4
91	Le Domaine-du-Roy	27 251	28 446	30 867	32 146	34 047	34 411	1,1	4,8
92	Maria-Chapdelaine	26 839	28 284	31 422	32 019	32 929	33 267	1,0	4,4
93	Lac-Saint-Jean-Est	27 496	28 601	30 731	31 909	33 725	33 936	0,6	4,3
941	Saguenay	28 407	29 306	31 668	32 989	34 651	34 996	1,0	4,3
942	Le Fjord-du-Saguenay	27 654	28 669	30 888	32 472	34 458	34 885	1,2	4,8

4.5 Taux de chômage ¹⁵

Graphique 45

Taux de chômage, selon les régions administratives¹, 2013 et 2023
(en pourcentage, par ordre décroissant en fonction de 2023)



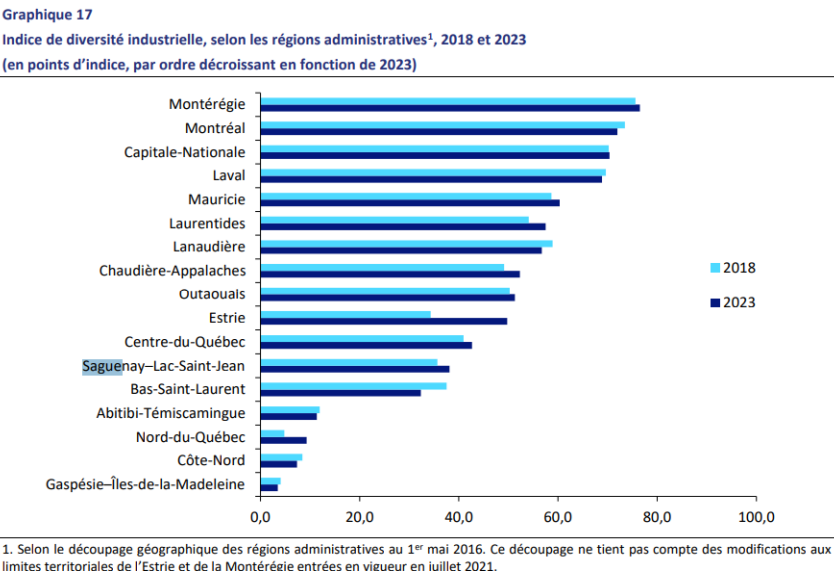
4.6 Poids démographique et poids économique

Tableau I
Population, superficie et économie, 2023

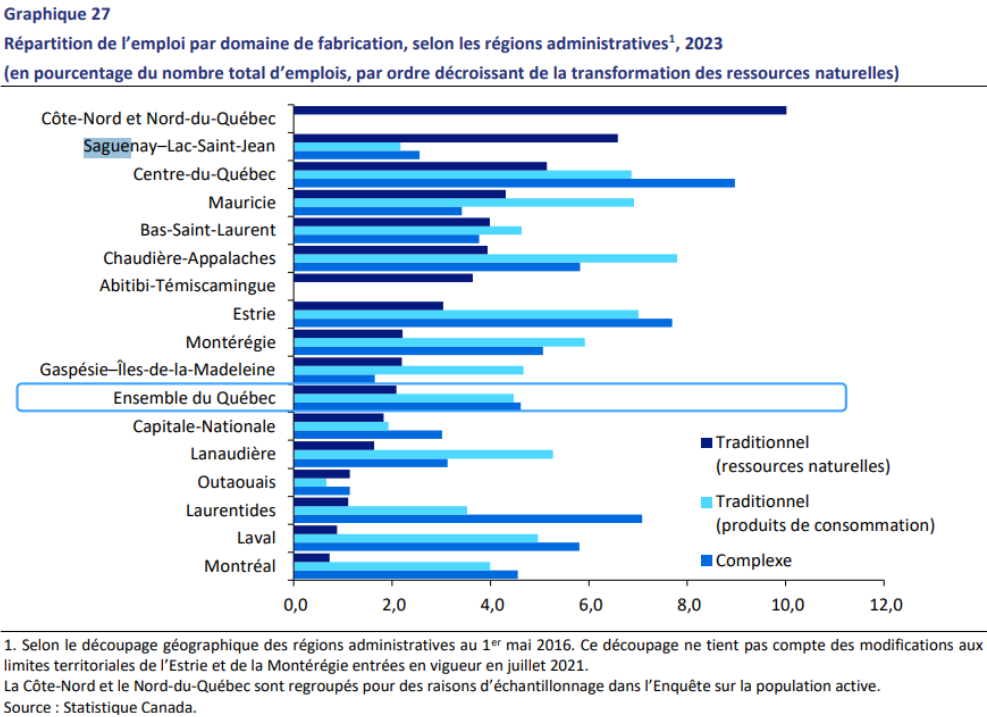
Région administrative ²	Population	Poids	Superficie	Densité	Poids
	Habitants	démographique %	terrestre km ²	hab./km ²	économique ¹ %
01 Bas-Saint-Laurent	202 955	2,3	22 185	9,1	1,8
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	283 234	3,2	95 761	3,0	2,8
03 Capitale-Nationale	795 917	9,0	18 643	42,7	9,5
04 Mauricie	283 188	3,2	35 447	8,0	2,4
05 Estrie	516 919	5,8	12 483	41,4	4,8
06 Montréal	2 124 865	23,9	498	4 266,8	34,3
07 Outaouais	418 999	4,7	30 469	13,8	3,6
08 Abitibi-Témiscamingue	148 797	1,7	57 338	2,6	2,1
09 Côte-Nord	89 979	1,0	236 665	0,4	1,8
10 Nord-du-Québec	46 703	0,5	707 112	0,1	1,2
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	92 104	1,0	20 273	4,5	0,8
12 Chaudière-Appalaches	448 665	5,1	15 074	29,8	4,7
13 Laval	451 986	5,1	246	1 837,3	4,1
14 Lanaudière	551 709	6,2	12 308	44,8	3,7
15 Laurentides	664 510	7,5	20 548	32,3	5,6
16 Montérégie	1 494 119	16,8	8 825	169,3	14,0
17 Centre-du-Québec	260 034	2,9	6 921	37,6	2,6
Ensemble du Québec	8 874 683	100,0	1 300 796	6,8	100,0
Régions ressources	580 538	6,5	1 043 573	0,6	7,7
Régions manufacturières	4 502 378	50,7	207 367	21,7	40,7
Régions urbaines	3 791 767	42,7	49 856	76,1	51,6

¹⁵ https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/PERQ_2024.pdf p.79

4.7 Indice de diversité industrielle, selon les régions administratives, 2018 et 2023¹⁷



4.8 Répartition de l'emploi par domaine de fabrication, selon les régions administratives, 2023



¹⁶ https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/PERQ_2024.pdf p.9

¹⁷ https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/PERQ_2024.pdf p.35

¹⁸ https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/PERQ_2024.pdf p.50

5 Habitation

5.1 Valeur foncière moyenne des résidences unifamiliales (2025)

Nombre d'unités d'évaluation¹ et valeur imposable moyenne uniformisée² par type d'immeuble résidentiel, régions administratives et ensemble du Québec³, exercices financiers 1999 à 2025

Type d'immeuble résidentiel

Résidence unifamiliale⁴

Indicateur

Valeur imposable moyenne uniformisé²

Télécharger

Code	Région administrative ⁷	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		\$					
01	Bas-Saint-Laurent	158 049	160 782	167 042	188 631	222 185	240 377
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	185 328	188 206	195 161	210 306	243 516	269 574
03	Capitale-Nationale	285 904	290 168	300 953	329 645	373 021	401 973
04	Mauricie	167 657	170 422	180 980	213 549	267 997	298 505
05	Estrie ⁷	241 025	251 121	272 147	334 812	423 828	447 794
06	Montréal	601 135	639 098	713 511	839 883	925 599	911 288
07	Outaouais	258 614	266 634	295 935	382 725	458 551	460 258
08	Abitibi-Témiscamingue	202 695	213 471	224 320	247 288	279 058	289 142
09	Côte-Nord	158 193	156 149	160 548	172 431	192 663	211 383
10	Nord-du-Québec	153 051	154 340	161 022	167 683	184 579	188 855
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	133 593	139 863	147 771	169 772	208 628	232 050
12	Chaudière-Appalaches ⁷	204 356	208 331	214 632	238 163	270 717	288 676
13	Laval	366 541	388 959	441 004	523 087	627 295	622 262
14	Lanaudière	251 072	259 835	289 749	369 373	453 484	461 565
15	Laurentides	281 394	291 768	326 302	416 920	512 737	523 702
16	Montréal	318 784	334 817	378 077	471 483	563 238	558 156
17	Centre-du-Québec	185 215	191 312	204 153	238 848	290 957	318 599
	Ensemble du Québec	286 344	298 070	327 317	393 695	464 561	474 001

5.2 Mode d’occupation du logement : ménages propriétaires (avec et sans hypothèques) et locataires (logement subventionné ou non) – 2021

	MRC Domaine du Roy	SLSJ	Au Québec
Mode d’occupation du logement : ménages propriétaires (avec et sans hypothèques) et locataires (logement subventionné ou non) - 2021			
Ménages propriétaires	71,60%	67,70%	59,80%
Ménages propriétaires avec hypothèque	56,40%	42,10%	37,20%
Ménages propriétaires sans hypothèque	43,60%	25,60%	22,60%
Ménages locataires	28,40%	32,30%	40,10%
Logement subventionné		4,20%	3,50%
Logement non subventionné		28,10%	36,60%

5.3 Age du parc immobilier

	MRC Domaine du Roy	%	SLSJ	%	Au Québec	%
1960 ou avant	3 435	24%	31 770	25%	879 375	23%
1961 à 1980	4 760	33%	42 765	34%	1 114 690	30%
1981 à 1990	2 195	15%	17 740	14%	509 120	14%
1991 à 2000	1 790	13%	13 185	10%	385 315	10%
2001 à 2005	490	3%	4 300	3%	198 595	5%
2006 à 2010	545	4%	5 345	4%	231 930	6%
2011 à 2015	600	4%	6 660	5%	212 290	6%
2016 à 2021	460	3%	4 640	4%	217 715	6%

5.4 Pourcentage de revenu consacré aux frais de logement

	MRC Domaine du Roy	%	SLSJ	%	Au Québec	%
Moins de 30 % du revenu est consacré aux frais de logement	12 115	91%	111 395	89%	3 110 920	84%
30 % ou plus du revenu est consacré aux frais de logement	1 220	9%	13 310	11%	595 690	16%

5.5 Besoins impérieux en matière de logement

	MRC Domaine du Roy	Au Québec
Besoins impérieux en matière de logement pour les ménages locataires	8,60%	11,50%
Besoins impérieux en matière de logement pour les ménages propriétaires	1,70%	2,50%

6 Milieu de vie

6.1 Revenu des municipalités



Une MRC aux ressources multiples

Tableau 1 : Les revenus de fonctionnement 2023 des municipalités et de la MRC

Municipalités	Revenus de fonctionnement
Chambord	3 884 571 \$
Lac-Bouchette	2 695 451 \$
La Doré	2 890 215 \$
Roberval	23 453 886 \$
Saint-André	1 066 542 \$
Sainte-Hedwidge	1 494 612 \$
Saint-Félicien	24 831 755 \$
Saint-François-de-Sales	1 455 286 \$
Saint-Prime	6 089 862 \$
	67 862 180 \$
MRC (excluant les quotes-parts)	8 621 000 \$
	76 483 180 \$

Source : Direction administrative, MRC Domaine-du-Roy

Tableau 2 : Municipalités de comparaison population et budgets de fonctionnement 2023

Municipalités	Population	Revenus de fonctionnement
Magog	28 300 ha	103 724 616 \$
Val-d'Or	24 973 ha	66 557 379 \$
Sept-Îles	24 973 ha	79 796 595 \$
Alma	31 038 ha	79 796 595 \$
MRC Domaine-du-Roy	29 308 ha	76 483 180 \$

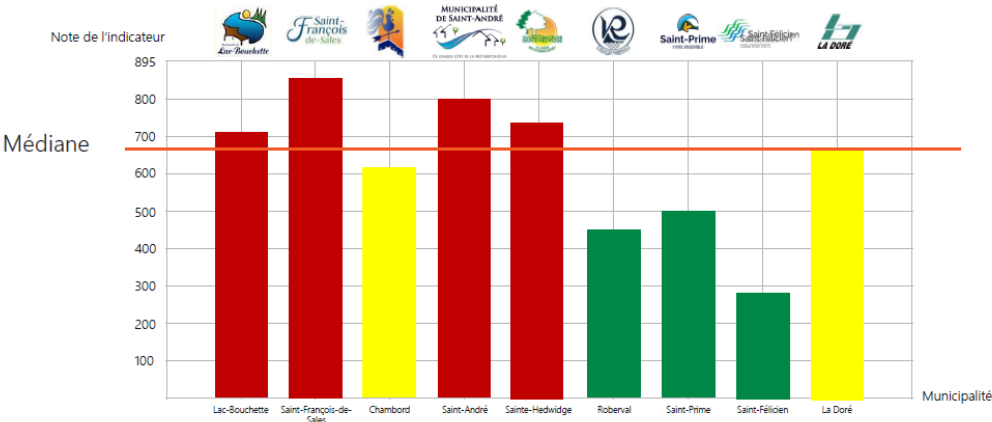
Source : Profil financier, édition 2023, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

6.2 Masse salariale pour 200 employés municipaux et MRC

Masse salariale pour 200 employés municipaux et MRC22 769 601 \$

6.3 Rétention de ressources qualifiées

Tableau 5 Synthèse de l'indicateur d'attraction



Note : Cet indicateur est créé à partir d'informations recueillies auprès des municipalités participantes. Il est établi à partir de comparable et/ou de données qui proviennent du marché. La note possible la plus élevée est de 895. Plus l'indicateur se rapproche de cette note, plus la municipalité est à risque de rétention de ses postes clés à plus long terme.

6.4 Services de proximité

	Lac- Bouchette	St-François	St-André	Ste- Hedwidge	St-Prime	La Doré
Comptoir vestimentaire	1	1		1	1	1
Dépanneur	1		1	1	1	3
Garage mécanique	1			1	2	
Ferme maraichère			3		3	
Restaurant			1			1
Couturière		1				
Massothérapeute		1				
Salon de coiffure		2		1	5	2
Salon d'esthétique		1			2	2
Miellerie						1
Boucherie						1
Fromagerie					1	
Pâtisserie					1	
Quincaillerie					1	
Épicerie					1	
Vente de meuble					2	
RSGE	2	2		1	5	5
Centre sportif	1					1
Centre d'entraînement	1				1	1
Restaurant	3	1	1		2	3
Pharmacie					1	
Dentiste					1	
Clinique médicale					1	